

FÊTE DE LA JEUNESSE

LE PARI DE L'AVENIR



La jeunesse et son épanouissement, une préoccupation royale.

P15



Vague migratoire sur Sebta

Après la première alerte, Fnideq verrouille ses accès

P6

Deux enfants marocains retenus à Nairobi

LE COMBAT D'UN PÈRE DEVANT LA JUSTICE KÉNYANE



La Nairobi Children's Court au Kenya qui a statué sur l'affaire en première instance.

P10

PLF 2027 Un Le dernier budget d'Akhannouch avant le verdict des urnes

P8



Le chef du gouvernement sortant au Parlement.

CAN féminine 2026

Les Lionnes de l'Atlas ratent le podium

P4



Le Maroc quitte la compétition sans médaille.

Manipulation des masses : Algorithmes sans frontières...





Confus de CANARD



EDITO

Par Ahmed
Zoubair

L'AVENIR DU MAROC NE SE DÉCRÈTE PAS, IL SE CONSTRUIT

Le 21 août, le Maroc célèbre la Fête de la Jeunesse, qui coïncide avec l'anniversaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Dans le calendrier national, cette journée occupe une place singulière : elle associe la célébration de la personne du Souverain à une question autrement plus vaste, celle de la jeunesse, de ses aspirations et de sa place dans le Maroc de demain. Mais au-delà des cérémonies, des discours et des messages de circonstance, cette fête pose une question éminemment politique : quel avenir le Maroc est-il réellement en mesure d'offrir à sa jeunesse ? Car la jeunesse marocaine est différente de celle des générations précédentes. Elle est plus connectée, plus informée, plus mobile et, parfois aussi, plus impatiente. Elle compare, observe et juge. Elle ne se contente plus des promesses : elle veut des résultats, des perspectives et surtout la possibilité de construire sa vie dans son propre pays. Cette génération porte en elle une formidable énergie. Elle entreprend, innove, crée, voyage, se forme et investit de nouveaux espaces économiques et culturels. Mais elle exprime également des frustrations profondes : difficulté d'accès à l'emploi, sentiment de déclassement, vie chère, inégalités territoriales, accès au logement, qualité de l'enseignement ou encore fossé entre les corps intermédiaires et une bonne partie de la société. C'est là que la Fête de la Jeunesse prend une dimension politique. Une politique de jeunesse ne peut pas se résumer à une succession de programmes. Elle doit être fondée sur une politique de confiance. Faire confiance aux jeunes, c'est leur donner les moyens de prendre des initiatives, mais aussi accepter qu'ils questionnent les modèles établis, qu'ils critiquent les décideurs et qu'ils réclament davantage de transparence et d'efficacité.

Le Maroc dispose aujourd'hui d'atouts considérables. Sa transformation économique, ses infrastructures, son ouverture internationale, ses grands projets et son positionnement croissant dans les secteurs de l'industrie, du numérique, du tourisme ou des énergies renouvelables offrent de nouvelles perspectives. Mais ces avancées ne prendront tout leur sens que si elles se traduisent par une amélioration perceptible de la vie quotidienne et par une véritable mobilité sociale. Le véritable défi est donc de transformer la croissance en opportunités et les opportunités en destins individuels. Il ne suffit pas de demander aux jeunes de croire en leur pays. Il faut aussi leur donner des raisons concrètes d'y croire. Cela passe par l'école, d'abord. Une école capable non seulement de transmettre

des connaissances, mais de former des citoyens autonomes, curieux et dotés d'un esprit critique. Cela passe par l'emploi, ensuite : un emploi digne, qualifié et suffisamment rémunérateur pour permettre à une génération de se projeter dans l'avenir. Cela passe encore par la culture, le sport, l'entrepreneuriat, l'innovation et la participation à la vie publique. Et surtout, cela passe par les territoires. Car la jeunesse marocaine n'a pas les mêmes perspectives selon qu'elle vit à Casablanca, à Oujda, à Agadir, à Dakhla, Tata, dans le Rif, le Moyen Atlas ou dans un village éloigné des grands centres urbains. La question de la jeunesse est aussi une question d'équité territoriale. Le Maroc de demain ne pourra être réellement prospère si une partie de sa jeunesse a le sentiment que l'avenir se trouve nécessairement ailleurs : dans un autre pays ou derrière un écran.

Le Maroc de demain ne pourra être réellement prospère si une partie de sa jeunesse a le sentiment que l'avenir se trouve nécessairement ailleurs.

La Fête de la Jeunesse devrait donc être davantage qu'un rendez-vous protocolaire. Elle pourrait devenir chaque année un moment national de vérité sur la condition de la jeunesse marocaine : où en sommes-nous ? Qu'avons-nous réussi ? Qu'avons-nous échoué à faire ? Que demandent réellement les jeunes ? Et surtout, quelle place sommes-nous prêts à leur donner dans la décision publique ?

Le sujet est d'autant plus important que le Maroc entre dans une période où les ambitions nationales sont considérables. Les grands rendez-vous internationaux, les investissements, la transformation numérique, le développement des territoires et les mutations économiques peuvent constituer un formidable accélérateur.

Mais aucun grand projet ne saurait remplacer une politique de confiance envers les citoyens. La jeunesse ne demande pas nécessairement que tout lui soit donné. Elle demande surtout que les règles du jeu soient lisibles, que le mérite soit reconnu et que l'effort puisse réellement ouvrir des portes. C'est peut-être là le meilleur hommage que l'on puisse rendre à une jeunesse nationale : ne pas la considérer uniquement comme une population à encadrer, à former ou à employer, mais comme une force politique, économique, sociale et culturelle capable de participer pleinement à la construction du pays. Le 21 août célèbre un anniversaire. Mais il devrait aussi nous rappeler une évidence : un pays ne prépare pas son avenir uniquement avec ses infrastructures et ses grands projets. Il le prépare avec sa jeunesse.

Et l'avenir du Maroc sera d'autant plus solide que cette jeunesse ne sera pas seulement spectatrice des transformations du pays, mais qu'elle en sera l'une des principales actrices. ●



Côté BASSE-COUR



Un nouveau départ dans les relations entre Rabat et Bogotá.

La Colombie vient de franchir un pas diplomatique majeur dans ses relations avec le Maroc en annonçant une évolution de sa position sur la question du Sahara et en affirmant sa reconnaissance de la souveraineté du Royaume du Maroc sur ses Provinces du Sud. Une décision à forte portée politique, qui ouvre une nouvelle séquence dans les relations entre Rabat et Bogotá et pourrait donner une dimension stratégique accrue au partenariat entre les deux pays. Cette nouvelle position a été annoncée vendredi 7 août à l'issue de l'entretien tenu entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des

Sahara marocain La Colombie tourne la page de ja pseudo-RASD

Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le vice-président de la République de Colombie, José Manuel Restrepo, en présence du ministre colombien des Relations extérieures, Omar Bula Escobar. À cette occasion, le chef de la diplomatie colombienne a clairement affirmé que son pays « reconnaît la souveraineté du Maroc sur son Sahara », consacrant ainsi une inflexion majeure de la position de Bogotá sur ce dossier.

Une décision qualifiée d'historique

Pour Rabat, cette évolution constitue un tournant important. Nasser Bourita a qualifié d'« historique » la décision de la Colombie de retirer sa reconnaissance de la pseudo « RASD » et de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara. Cette décision vient conforter la dynamique diplomatique engagée autour de la question du Sahara marocain et traduit, une nouvelle fois, l'élargissement du soutien international à la position du Royaume. Au-delà de sa portée symbolique, cette évolution est également susceptible de produire des effets concrets sur la relation bilatérale. Pour Nasser Bourita, elle est de nature à donner « un grand élan » aux relations maroco-colombiennes et à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération entre les deux pays.

Du côté colombien, le changement de position est présenté comme le point de départ d'une nouvelle étape. Le vice-président José Manuel Restrepo a estimé que cette annonce constitue « un nouveau départ » dans les relations entre la Colombie et le Maroc.

« Un nouveau départ » pour Rabat et Bogotá

Il a également qualifié le Royaume de « premier allié de la Colombie en Afrique », soulignant ainsi la place particulière que Bogotá entend désormais accorder à Rabat dans sa stratégie de coopération avec le continent africain. Cette volonté politique s'accompagne d'une ambition plus large: établir entre les deux pays un partenariat stratégique, dépassant le seul cadre diplomatique pour investir les domaines économiques, commerciaux et géopolitiques. La décision colombienne s'inscrit dans une évolution plus large de la position de plusieurs pays d'Amérique latine à l'égard de la question du Sahara marocain. Au fil des dernières années, plusieurs capitales de la région ont pris leurs distances avec la pseudo « RASD », soit en retirant leur reconnaissance, soit en la suspendant, soit en rompant ou en suspendant les relations avec cette entité. La Bolivie, notamment, a annoncé en février 2026 la suspension de sa reconnaissance de la pseudo « RASD ».

Agriculture OCP revient dans les champs américain

Une première cargaison de 54.000 tonnes de TSP est arrivée au port de La Nouvelle-Orléans après la suspension temporaire des droits compensateurs américains. Une bouffée d'oxygène pour les agriculteurs américains à l'approche de la campagne d'automne.

Le phosphate marocain signe son retour sur le marché américain. OCP North America, filiale du Groupe OCP, a annoncé l'arrivée au port de La Nouvelle-Orléans d'un navire chargé d'environ 54.000 tonnes de Triple Super Phosphate (TSP) en provenance du Maroc. La cargaison doit être distribuée aux agriculteurs américains alors que se profile la campagne agricole d'automne, période stratégique pour les besoins en fertilisants. Cette livraison intervient dans le sillage de la suspension temporaire des droits compensateurs (CVD) imposés aux importations américaines d'engrais phosphatés marocains. Décidée par l'administration américaine le 29 juin dernier, cette mesure a ouvert la voie au rétablissement des flux commerciaux entre le Maroc et les États-Unis, après plusieurs années marquées par un accès fortement restreint aux produits phosphatés marocains. Avant de relancer les expéditions, le Groupe OCP a engagé des discussions avec le Département américain du Commerce et les différentes autorités compétentes afin de clarifier les modalités d'application de la suspension et de s'assurer du respect des exigences réglementaires américaines. Ces échanges ayant permis de finaliser les conditions opérationnelles, et la demande des clients américains étant confirmée, les livraisons peuvent désormais reprendre durant la période de suspension. Pour OCP North America, cette première cargaison constitue surtout un signal concret adressé au marché US. « Cette cargaison témoigne de notre engagement à approvisionner le marché américain », souligne son CEO, Kevin Kimm. Selon lui, la suspension temporaire a permis aux engrais phosphatés marocains de retrouver leur place auprès des agriculteurs américains, avec désormais pour priorité de renforcer l'offre disponible et de répondre aux besoins des exploitants au moment où ceux-ci doivent prendre leurs décisions de fertilisation. Le retour des produits d'OCP intervient dans un contexte de préoccupations croissantes autour de la sécurité des appro-

visionnements en fertilisants. Pendant plus de cinq ans, les restrictions commerciales ont réduit le nombre de sources disponibles pour les agriculteurs américains. Dans le même temps, la production nationale de phosphate aux États-Unis a fortement reculé : elle a diminué de plus de 50 % depuis 1995. Cette combinaison de facteurs a contribué à accroître l'incertitude sur le marché. Face aux conditions de prix et d'approvisionnement, certains agriculteurs ont notamment différé leurs décisions concernant l'application d'engrais pour la campagne en cours. Dans ce contexte, l'arrivée du navire marocain à La Nouvelle-Orléans dépasse la simple dimension commerciale. Elle illustre la volonté du géant marocain de remettre en marche une chaîne d'approvisionnement capable de fournir au marché américain des volumes importants de fertilisants phosphatés, tout en répondant aux contraintes agronomiques propres aux différentes régions agricoles du pays.

Le TSP, un fertilisant recherché pour sa flexibilité

Le Triple Super Phosphate occupe une place particulière dans l'offre développée par OCP. Contrairement aux formulations combinant plusieurs éléments nutritifs, le TSP permet d'apporter le phosphore séparément, donnant aux agriculteurs davantage de latitude pour ajuster leurs apports en fonction des cultures, des caractéristiques des sols et des besoins nutritionnels des plantes. Cette approche s'inscrit dans les principes dits des « 4R » de la gestion des nutriments : utiliser la bonne source, à la bonne dose, au bon moment et au bon endroit. Une logique qui vise à améliorer l'efficacité de la fertilisation tout en limitant les pertes et en favorisant une utilisation plus raisonnée des ressources. Pour OCP, l'enjeu ne se limite donc pas à rétablir les volumes exportés vers les États-Unis. Le groupe entend également renforcer une approche fondée sur des solutions de fertilisation adaptées aux réalités agronomiques locales. Si la reprise des livraisons constitue une avancée pour OCP et pour ses clients américains, la nature temporaire de la mesure américaine laisse planer une incertitude sur la visibilité à moyen et long terme. Pour OCP, une plus grande prévisibilité réglementaire serait de nature à faciliter la planification commerciale, mais aussi les investissements dans les capacités d'OCP North America destinées au marché américain. Une visibilité durable permettrait, selon l'entreprise, de mieux sécuriser l'approvisionnement des agriculteurs et de renforcer la résilience de la chaîne de fertilisation américaine. Cette première cargaison apparaît ainsi comme un premier



Le phosphate marocain débarque en force aux USA.

pas après plusieurs années de restrictions. Elle remet le phosphate marocain dans les circuits d'approvisionnement américains au moment où les producteurs agricoles cherchent à sécuriser leurs intrants et à préparer la prochaine campagne. À travers OCP North America, le Groupe OCP entend ainsi consolider sa présence sur un marché stratégique, en mettant en avant son expertise dans les solutions phosphatées, la gestion responsable des nutriments et l'adaptation des fertilisants aux besoins spécifiques des sols et des cultures nord-américains. Au-delà des 54.000 tonnes débarquées à La Nouvelle-Orléans, c'est la question de la sécurisation durable de l'approvisionnement américain en phosphate qui se trouve posée. Pour OCP, la suspension des droits compensateurs ouvre une fenêtre commerciale. Reste à savoir si elle débouchera, à terme, sur un cadre suffisamment stable pour permettre aux producteurs américains comme au groupe marocain de retrouver une visibilité de long terme.

Côté **BASSE-COUR**



Plaques d'immatriculation **Le Maroc unifie le format**

L'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA) a annoncé une nouvelle phase dans la normalisation des plaques d'immatriculation au Maroc. Désormais, un modèle unique sera progressivement appliqué aux véhicules circulant aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger. Cette réforme découle de la décision n°640.26 du ministre du Transport et de la Logistique, modifiant et complétant la décision n°2711.10 du 29 septembre 2010 relative à l'immatriculation des véhicules à moteur et des remorques. Le texte a été publié le 3 août 2026 au Bulletin officiel n°7531. L'objectif est de mettre fin aux différences entre les plaques utilisées pour la circulation nationale et celles destinées aux déplacements internationaux. La nouvelle réglementation harmonise ainsi la forme, les dimensions et les caractéristiques des plaques marocaines afin de faciliter leur identification et leur utilisation au-delà des frontières. Les plaques actuellement en cir-



Les plaques actuellement en circulation ne disparaîtront toutefois pas immédiatement.

culacion ne disparaîtront toutefois pas immédiatement. Pour les véhicules de la série normale portant des plaques dépourvues de caractères latins, elles resteront valables

jusqu'à la première opération de transfert de propriété, conformément aux règles applicables à la circulation au Maroc. Un calendrier spécifique est prévu pour les

véhicules de la série normale circulant à l'international et équipés de plaques comportant des caractères latins ainsi que du signe distinctif « MA » séparé de la plaque. Ces anciennes plaques pourront continuer à être utilisées jusqu'au 31 décembre 2026. En revanche, le nouveau modèle unifié s'applique dès la publication de la décision à toute nouvelle opération d'immatriculation d'un véhicule, qu'il soit acheté au Maroc ou importé de l'étranger, neuf comme d'occasion. La NARSA invite enfin les fabricants de plaques d'immatriculation à se conformer strictement aux nouvelles dispositions, notamment en matière de format, de dimensions et de caractéristiques techniques des différents éléments composant les plaques. Cette harmonisation vise ainsi à simplifier le système d'immatriculation marocain et à mettre fin à la coexistence de plusieurs formats, notamment pour les véhicules appelés à circuler à l'étranger. ▀

CAN féminine 2026

Les Lionnes de l'Atlas ratent le podium

Battues en demi-finale par le Cameroun qui remporte le sacre contre le Malawi (3-0) dimanche 16 août, les Lionnes de l'Atlas voulaient sauver leur CAN à domicile en décrochant la médaille de bronze lors de la petite finale. En vain.

Elles ont longtemps cru tenir leur objectif, après avoir ouvert le score face à l'Algérie, avant de laisser filer leur avantage puis de s'incliner une nouvelle fois aux tirs au but, samedi 15 août au stade Olympique de Rabat. La première période a pourtant été loin d'être spectaculaire. Face à une équipe algérienne bien organisée et déterminée à jouer sans complexe, les Marocaines ont eu du mal à trouver des espaces et à multiplier les situations dangereuses. Il a fallu attendre la 37e minute pour voir la rencontre se débloquer. Kautar Azraf a pris ses responsabilités, s'est illustrée au terme d'un bel effort individuel et a conclu du pied gauche pour donner l'avantage au Maroc. Un but qui semblait pouvoir libérer les Lionnes et leur permettre de prendre progressivement le contrôle de la rencontre. Au retour des vestiaires, les Marocaines ont tenté de profiter de leur avantage pour faire le break. Maryem Atiq a même pensé inscrire le deuxième but, mais la VAR est venue refroidir les célébrations marocaines : après vérification, l'arbitre kényane Josephine Wanjiku a finalement invalidé la réalisation. Le Maroc continuait néanmoins à pous-

ser, sans parvenir à inscrire ce deuxième but qui aurait probablement changé le scénario de la rencontre. Les occasions se sont succédé sans que les Lionnes ne parviennent à mettre définitivement l'Algérie à distance.

Un scénario cruel

Et comme souvent dans les rencontres à forte pression, l'incapacité à tuer le match a fini par coûter cher. À la 83e minute, Lina Boussaha a profité d'un face-à-face avec Khadija Er-Rmichi pour remettre les deux équipes à égalité. Le but algérien a complètement relancé une rencontre que les Marocaines semblaient pourtant tenir entre leurs mains. Dans les dernières minutes, les Lionnes ont encore eu l'opportunité de reprendre l'avantage. Elles ont notamment obtenu un penalty, mais Nouhaila Benzina n'a pas réussi à transformer la sentence. Une occasion en or laissée en chemin, qui allait prendre une dimension encore plus cruelle quelques minutes plus tard. Le temps réglementaire s'est achevé sur ce score de parité. Comme face au Cameroun en demi-finale, la décision allait donc se jouer dans l'épreuve des tirs au but, devenue le véritable cauchemar de cette fin de CAN pour les Marocaines. Cette fois encore, la séance a tourné en faveur de l'adversaire. Plus efficaces dans cet exercice, les Algériennes ont finalement décroché la troisième place de la compétition et la médaille de bronze. Pour les Lionnes de l'Atlas, la CAN s'achève ainsi à la quatrième place. Une position forcément frustrante au regard des ambitions affichées et du contexte particulier



Le Maroc quitte la compétition sans médaille.

d'une compétition disputée à domicile. Après avoir atteint la finale de la précédente édition, le Maroc espérait cette fois franchir un nouveau cap et inscrire pour la première fois son nom au palmarès de la compétition.

Une quatrième place au goût amer

Le rêve de podium s'est finalement brisé à deux reprises, d'abord contre le Cameroun, puis face à l'Algérie. Cette quatrième place ne saurait toutefois effacer les progrès accomplis par le football féminin marocain ces dernières années. La sélection a désormais acquis une stature continentale, une expérience

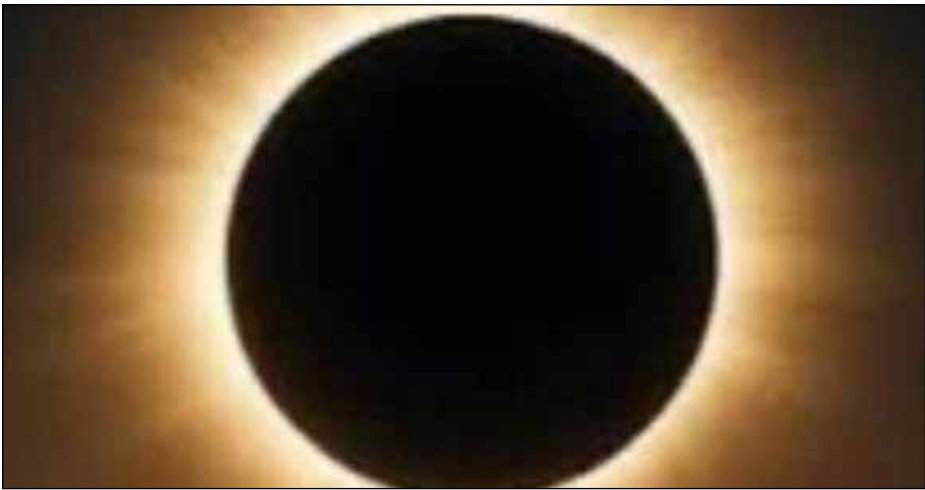
des grands rendez-vous et une capacité à rivaliser avec les meilleures équipes africaines. Mais cette CAN laissera également un goût d'inachevé. À domicile, devant un public marocain qui rêvait de voir les Lionnes monter sur le podium, les détails auront une nouvelle fois fait la différence : un but refusé, un avantage mal protégé, un penalty manqué et, finalement, une séance de tirs au but perdue. Le Maroc quitte donc la compétition sans médaille. Une déception sportive, certes, mais aussi un rappel : pour transformer une ambition en titre ou en podium, le talent ne suffit plus. Il faut savoir gérer les moments décisifs, tuer les matches lorsqu'ils se présentent et résister à la pression lorsque tout se joue sur quelques mètres et quelques secondes. ▀



Côté BASSE-COUR



Éclipse solaire Un ciel en clair-obscur



Du nord du Maroc aux côtes espagnoles, le même phénomène céleste a été observé avec des intensités différentes.

Le 12 août 2026, le ciel a offert un spectacle exceptionnel des deux côtés du détroit de Gibraltar. Une éclipse solaire a traversé l'Europe du Nord avant de gagner la péninsule Ibérique, offrant à l'Espagne et à une petite partie du Portugal les conditions les plus spectaculaires, tandis que le Maroc a pu observer une éclipse partielle. En Espagne, le phénomène a pris une dimension historique. Une large bande du nord du pays, jusqu'aux îles Baléares, s'est retrouvée sur la trajectoire de la totalité : pendant quelques instants, la Lune a entièrement masqué le Soleil, plongeant le paysage dans une obscurité inhabituelle en pleine journée. Des millions de curieux et de passionnés se sont déplacés vers les meilleurs points d'observation, transformant l'événement astronomique en véritable ren-

dez-vous touristique. Au Portugal, seule une petite zone du nord-est a connu la totalité, tandis que

le reste du pays a assisté à une éclipse partielle très importante. Au Maroc, le spectacle était également visible sur

l'ensemble du territoire, mais sous une forme partielle, avec une occultation particulièrement marquée du Soleil dans certaines régions du Royaume. Au-delà de sa dimension scientifique, cette éclipse aura surtout rappelé la proximité géographique entre les deux rives de la Méditerranée. Du nord du Maroc aux côtes espagnoles, le même phénomène céleste a été observé avec des intensités différentes, créant un étonnant trait d'union entre deux espaces séparés par quelques kilomètres de mer. Le rendez-vous est déjà pris pour le 2 août 2027 : cette fois, le Maroc sera au cœur du spectacle avec une éclipse solaire totale particulièrement attendue. De quoi transformer l'astronomie en nouvel atout pour le tourisme scientifique et pour les territoires marocains qui sauront capitaliser sur cet événement rare. ▶

Gasoil La hausse sans frein...



Le plein tourne au cauchemar...

Les automobilistes ont droit à une nouvelle douche froide à la pompe. Depuis le lundi 17 août, le prix du gasoil a de nouveau pris l'ascenseur, avec une hausse d'environ 65 centimes par litre, pendant que l'essence, dans un étonnant numéro d'équilibriste, reculait de... 30 centimes. Résultat : le litre de gasoil s'affiche désormais entre 14,50 et 15 dirhams selon les stations. À ce rythme, faire le plein commence à ressembler moins à un acte banal qu'à une opération de financement à haut risque. Pour les ménages, les transporteurs, les agriculteurs, les artisans et les professionnels qui dépendent quotidiennement de leurs véhicules, la facture est loin de s'arrêter au prix affiché sur le totem de la station-service. Carburant plus cher signifie mécaniquement transport plus cher, logistique plus coûteuse et, à terme, pression supplémentaire sur les prix des marchandises et des services. Le gasoil ne brûle pas seulement dans les moteurs : il consomme à chaque une bonne partie du pouvoir d'achat déjà au plus mal... Cette nouvelle flambée intervient alors que les marchés internationaux de l'énergie connaissent eux-mêmes de fortes turbulences. Selon El Houcine El Yamani, secrétaire général du Syndicat national du pétrole et du gaz et président du Front national pour la sauvegarde de la Samir, le prix du gasoil sur le marché international serait passé d'environ 7,5 à 9,4 dirhams entre la première et la seconde moitié de juillet 2026, soit une progression supérieure à 25 %.

Une hausse qui mérite d'être regardée de près : durant la même période, le prix du baril de pétrole n'aurait progressé que de moins de 10 %. Autrement dit, le consommateur marocain voit la facture du gasoil grimper nettement plus vite que le baril lui-même. Il y a évidemment des mécanismes de raffinage, de transport, de change, de stockage et de fiscalité qui entrent dans la composition du prix final. Mais pour le citoyen qui paie à la pompe, cette mécanique reste aussi limpide qu'un contrat d'assurances écrit en petits caractères : les prix montent très vite, l'explication, elle, n'arrive jamais. Le contexte international n'est certes pas étranger à cette situation. La guerre russo-ukrainienne se poursuit, tandis que les tensions entre les États-

Unis, Israël, l'Iran et plusieurs pays du Golfe continuent de faire peser une lourde prime de risque sur les marchés énergétiques. Les perturbations affectant certains axes maritimes stratégiques et les dommages causés à des infrastructures énergétiques alimentent les inquiétudes sur l'approvisionnement et les coûts de transport. Mais le véritable problème, au Maroc, dépasse la seule conjoncture internationale. Depuis la libéralisation des prix des carburants sous le gouvernement islamiste, chaque secousse du marché mondial finit par être ressentie directement par le consommateur. Lorsque le pétrole monte, la pompe suit. Lorsqu'il baisse, la baisse n'est guère ressentie avec la même célérité ni avec la même ampleur. Le citoyen finit ainsi par avoir l'impression que

la pompe possède une règle d'or : à la hausse, elle a le pied lourd ; à la baisse, elle semble avoir le pied sur le frein. La question devient alors éminemment politique et économique : jusqu'où peut-on laisser la volatilité internationale se transmettre intégralement à une économie où le transport irrigue pratiquement tous les secteurs ? Et surtout, comment protéger le pouvoir d'achat sans réinstaller artificiellement un système de subvention coûteux et opaque ? Le Maroc a fait le choix de sortir de la logique des subventions généralisées. Il doit désormais assumer jusqu'au bout cette réforme en renforçant la transparence de la formation des prix, en surveillant réellement les marges tout au long de la chaîne et en accélérant les alternatives au pétrole. Car dépendre massivement d'un carburant importé, c'est accepter que les tensions géopolitiques à des milliers de kilomètres puissent décider, en partie, du prix du panier de la ménagère à Casablanca, du trajet du taxi à Rabat ou du coût du transport d'une marchandise à Oujda ou Tata. À 14,50 ou 15 dirhams le litre, le gasoil n'est plus seulement une question de mobilité. Il devient un thermomètre du pouvoir d'achat et, accessoirement, un excellent révélateur des limites d'un modèle énergétique encore fortement dépendant des hydrocarbures. À la pompe, le Marocain ne regarde pas que le prix affiché. Il regarde aussi son portefeuille. Et, visiblement, les deux ne sont plus vraiment sur la même longueur d'onde. ▶



Le Maigret du CANARD



Vague migratoire sur Sebta Après la première alerte, Fnideq verrouille ses accès

Autour de Fnideq, le calme apparent contraste avec l'ampleur du dispositif sécuritaire déployé pour empêcher une nouvelle tentative de passage collectif vers Sebta programmée le samedi 15 août.

SALIHA TOUMI

Hélicoptères, opérations de ratissage, surveillance des massifs forestiers et contrôle renforcé des axes d'accès : les autorités marocaines semblent avoir tiré les leçons de la précédente crise migratoire et de ses images particulièrement désastreuses. Le paysage autour de Fnideq a changé. Dans les collines qui surplombent la ville et aux abords de Bab Sebta, le calme qui règne en cette période estivale est un calme sous surveillance. Les autorités ont considérablement renforcé leur dispositif de prévention face au risque de nouvelles tentatives de migration irrégulière collective. Un hélicoptère de la Gendarmerie royale survole régulièrement la zone tandis que les forces de sécurité multiplient les opérations de ratissage au sol. Les forêts de Belyounech et les reliefs environnants font l'objet d'une surveillance particulièrement étroite, afin d'empêcher les groupes de candidats à la migration de se rapprocher du dispositif frontalier. À la mi-journée, les opérations avaient déjà conduit à l'interpellation de 294 personnes, selon une source sécuritaire. Parmi elles, 248 seraient originaires de pays d'Afrique subsaharienne et 46 seraient de nationalité marocaine. Le chiffre, qui s'élevait à 148 en début d'après-midi, était appelé à évoluer au fil des opérations.

Les leçons d'une première crise

Cette mobilisation massive n'est pas le fruit du hasard. Les pouvoirs publics ont retenu les enseignements de la précédente tentative collective vers Sebta, qui avait profondément marqué l'opinion publique et suscité une avalanche d'images circulant sur les réseaux sociaux. Cette première fuite collective avait notamment révélé la rapidité avec laquelle des groupes importants pouvaient se former, converger vers la frontière et transformer, en quelques heures, une tension migratoire en crise sécuritaire et humanitaire. Les images de jeunes courant vers les accès à Sebta, de mouvements de foule et de personnes tentant de franchir les obstacles frontaliers avaient fait le tour des réseaux sociaux. Au-delà de leur impact médiatique, elles avaient également montré les difficultés de contrôle d'une situation devenue soudainement massive et largement alimentée par les réseaux sociaux. Cette fois, le dispositif semble avoir été anticipé. Plutôt que d'attendre que les groupes atteignent les abords immédiats de la frontière, les forces publiques interviennent beaucoup plus en amont, notamment dans les zones boisées et les reliefs susceptibles de servir de points de regroupement.

Une stratégie de prévention en profondeur

Le mot d'ordre est clair : empêcher les candidats à la migration d'atteindre la frontière en nombre. La surveillance aérienne permet de repérer les déplacements et les regroupements dans des secteurs difficiles d'accès aux patrouilles terrestres. Au sol, les forces de sécurité quadrillent les forêts et les chemins menant vers le périmètre frontalier. Cette stratégie vise à fragmenter les groupes avant qu'ils ne puissent se constituer en masse compacte. Elle réduit également le risque d'une nouvelle course collective vers



les barrières, dont les conséquences peuvent rapidement devenir incontrôlables. Le grillage frontalier constitue ainsi la dernière ligne d'un dispositif qui commence désormais plusieurs kilomètres en amont. Fnideq et ses environs restent particulièrement sensibles. La proximité de Sebta, l'attractivité symbolique de l'enclave espagnole et la circulation permanente de contenus sur les réseaux sociaux entretiennent l'espoir d'un passage chez certains candidats. Les autorités doivent donc composer avec un phénomène difficile à contenir : l'information circule plus vite que les dispositifs de sécurité. Une rumeur annonçant une supposée ouverture de la frontière, une vidéo ancienne présentée comme récente ou un message diffusé sur une application peut suffire à provoquer le déplacement de groupes entiers. C'est précisément cette dimension numérique qui a profondément changé la nature des tentatives de migration collective. Les réseaux sociaux ne servent plus seulement à documenter les événements : ils peuvent aussi contribuer à les déclencher, à les amplifier et à leur donner une dimension spectaculaire.

Prévenir plutôt que subir

Le déploiement observé autour de Fnideq traduit une évolution dans l'approche sécuritaire. Après avoir été confrontées à une première vague collective dont les séquences avaient largement circulé et donné une image particulièrement chaotique de la frontière, les autorités marocaines cherchent désormais à reprendre l'initiative. Le message envoyé est sans ambiguïté : la frontière ne sera pas atteinte sans franchir plusieurs cercles de contrôle. Les opérations de ratissage se poursuivent et le bilan des interpellations reste provisoire. Mais au-delà du chiffre de 294 personnes, c'est surtout la méthode qui retient l'attention. La surveillance aérienne, le quadrillage des forêts et l'intervention en amont témoignent d'une volonté de neutraliser les mouvements avant qu'ils ne se transforment en nouvelle ruée collective. Reste que la réponse sécuritaire ne règle pas, à elle seule, les ressorts profonds de ces départs. Derrière les images de groupes dispersés dans les forêts de Belyounech se trouvent des trajectoires individuelles, des espoirs d'un avenir meilleur, mais aussi l'influence croissante des réseaux sociaux et des récits parfois fantasmés d'un passage vers l'Europe. ●



Le Maigret du CANARD



Un bug, une amende, la prison ! Bienvenue dans la santé 2.0!

C'est dans la torpeur estivale en plein mois d'août alors que le pays tourne au ralenti qu'une polémique éclate. En cause, le projet de loi sur le système national intégré d'information sanitaire qui fait bondir les médecins de leur transat...

SALIHA TOUMI

Au Maroc, le médecin avait déjà beaucoup de raisons de mal dormir : les gardes, les urgences, les patients anxieux, les dossiers qui s'accumulent, la pression qui monte et la stigmatisation qui redouble d'intensité et, désormais les ordinateurs qui plantent au moment. « Cela commence à bien faire », fulmine un médecin du privé. Les praticiens redoutent que la digitalisation de la santé ne s'accompagne d'une autre forme de « connexion » : celle avec le tribunal! C'est pour cela qu'ils tirent à boulets rouges sur le projet de loi n° 052.26 relatif au système national intégré d'information sanitaire. Ils dénoncent à l'unisson un texte qui, selon eux, fait entrer leur profession dans une logique de sanctions qu'ils jugent disproportionnée et susceptible d'engager leur responsabilité pénale pour des défaillances qu'ils ne maîtrisent pas. Or, le principe de la réforme en cause est intéressant. Numériser la santé, partager les données, fluidifier les parcours de soins, éviter les doublons, améliorer le suivi des patients : qui pourrait être contre ? Mais le problème commence lorsque le clic devient potentiellement plus dangereux que le bistouri. « Docteur, vous avez une panne de serveur ». Imaginons la scène!



Un patient arrive au cabinet. Le médecin ouvre son ordinateur. Rien. Il redémarre. Toujours rien. Il appelle le support informatique.

« C'est probablement une panne temporaire. »

Le médecin attend. Le patient s'impatiente. Le serveur, lui, prend son temps.

Jusqu'ici, le médecin aurait simplement soupiré et continué son travail avec les moyens disponibles.

Demain, il pourrait surtout se demander non sans inquiétude : « Est-ce que je viens de commettre une infraction ? »

« C'est précisément cette logique que les médecins contestent.

« Un bug informatique ne doit pas devenir une faute pénale », dénonce Moulay Saïd Afif, président du Rassemblement syndical national des médecins spécialistes du secteur privé (RSNM-SP). Et d'ajouter tout en pointant à l'index un texte élaboré sans aucune concertation avec les professionnels de la santé : « Digitaliser la santé, oui. Criminaliser l'erreur technique, non ». Car un médecin peut maîtriser son diagnostic, son geste médical, sa prescription et son obligation de confidentialité. Mais peut-il garantir la disponibilité d'un serveur en permanence ? Empêcher une cyberattaque ? Réparer une panne nationale ? Contrôler le logiciel d'un prestataire ? Garantir qu'aucune donnée ne connaîtra jamais le moindre incident ?

Sauf à vouloir transformer chaque médecin en informaticien, ingénieur réseau, spécialiste en cybersécurité et administrateur système, la réponse est évidemment non. On pourrait presque imaginer une nouvelle version du

serment d'Hippocrate: « Je jure de soigner les malades, de respecter le secret médical et de ne jamais perdre ma connexion ». Dans cette configuration, il faudrait peut-être compléter la trousse médicale par un antivirus, un onduleur et une connexion Internet de secours.

Cette dérive prête à sourire si elle ne concernait pas un sujet aussi sérieux : la responsabilité pénale du professionnel de santé.

Le médecin : dernier maillon, premier suspect ? Le cœur de la polémique est là. Une architecture numérique de santé repose sur une multitude d'acteurs: administrations, plateformes, logiciels, hébergeurs, opérateurs, établissements, prestataires techniques et professionnels.

Or, dans une telle chaîne, le médecin risque de devenir le maillon le plus facilement identifiable car plus facile de lui demander des comptes que d'expliquer à un patient les subtilités d'une panne de serveur ou d'une faille de cybersécurité.

Voilà pourquoi la formule de « code pénal » n'est pas seulement une provocation syndicale. Elle traduit une inquiétude plus profonde : celle de voir des obligations techniques se transformer en risques judiciaires.

Les médecins pointent également le niveau des sanctions, avec des amendes pouvant atteindre jusqu'à 300.000 DH.

Là encore, une question mérite d'être posée : toutes les erreurs se valent-elles ? Un professionnel qui falsifie volontairement des données médicales n'est évidemment pas dans la même situation qu'un médecin confronté à

une panne informatique. Une divulgation intentionnelle de données sensibles ne peut être assimilée à une erreur de transmission. Une fraude n'est pas un bug. Une cyberattaque n'est pas une négligence. Et une erreur humaine ne saurait être assimilée à une faute pénale. C'est précisément cette gradation qu'une législation juste et moderne devrait soigneusement établir. Il y a aussi une ironie dans cette affaire.

La digitalisation est censée simplifier la vie du patient. Mais si elle transforme chaque médecin en fonctionnaire de la donnée, obligé de surveiller en permanence les procédures, les plateformes, les délais, les transmissions et les risques juridiques, le temps consacré à l'écran risque de finir par concurrencer celui consacré au malade.

Le patient pourrait alors entrer dans le cabinet avec une douleur au dos et ressortir avec une consultation médicale... et l'assurance que son dossier informatique est conforme.

La médecine 2.0 aurait alors inventé une nouvelle spécialité : la consultation administrative assistée par ordinateur. La secteur de la santé a sans conteste besoin de digitalisation et d'interopérabilité. Il a besoin d'un dossier médical numérique efficace et de données fiables pour mieux orienter les politiques publiques. Mais en attendant, la santé a besoin du bon sens juridique. Celui qui fraude doit répondre de sa fraude.

Celui qui viole volontairement le secret médical doit être sanctionné. Celui qui néglige gravement ses obligations doit en répondre.

Mais celui qui subit une panne informatique, une cyberattaque ou une défaillance technique qu'il ne contrôle pas ne devrait pas devenir automatiquement le coupable idéal.

Sinon, il faudra bientôt ajouter une nouvelle ligne dans les contrats d'assurance professionnelle :

« Couverture contre les diagnostics erronés, les erreurs humaines et les serveurs qui ont décidé de décrocher le week-end »

En somme, le médecin ne doit pas devenir le fusible d'une architecture informatique qu'il ne contrôle pas.

À force de vouloir empêcher la fuite des données, ce texte risque de provoquer la plus inquiétante de toutes : celle des médecins, dont le départ à l'étranger est déjà un problème majeur pour un système de santé fragile... ▮



Le Maigret du CANARD



A lire la lettre de cadrage du PLF 2027, on pourrait presque croire que le chef du gouvernement sortant s'apprête à transmettre à son successeur une mission qu'il n'a pas lui-même réussi à mener à son terme : apprendre enfin à l'État à dépenser moins et mieux.

Rationaliser les dépenses, limiter les recrutements, réduire les frais de fonctionnement, traquer les dépenses superflues, améliorer la performance, évaluer les politiques publiques... Le vocabulaire est impeccable. Tout y est. Sauf peut-être l'essentiel : les résultats.

Car cette rengaine n'est pas nouvelle. Elle accompagne pratiquement chaque préparation budgétaire. Chaque gouvernement promet de faire mieux avec moins. Chaque circulaire appelle à la rationalisation. Chaque loi de finances ressuscite le même serpent de mer : celui d'un État qui devrait enfin apprendre à maîtriser son train de vie. Et pourtant, le train continue sa folle course... Le problème n'est pas seulement lié au parc automobile, même si celui-ci constitue l'un des exemples les plus visibles de cette difficulté à passer des bonnes intentions aux actes concrets. Il y a aussi les dépenses de fonctionnement, les locations, les déplacements, les missions, les hébergements, les réceptions, les cérémonies, la colloquite, les journées d'étude, les bâtiments administratifs, les équipements et toutes ces dépenses qui, prises séparément, peuvent sembler anodines, mais qui finissent par peser lourd lorsqu'elles sont multipliées par l'ensemble de la machine publique.

Combien coûte réellement le train de vie de l'État et quel est son rendement ? Et c'est précisément ici qu'apparaît le vrai paradoxe.

Le gouvernement compte pourtant en son sein un département chargé de l'évaluation des politiques publiques. Sur le papier, l'idée est excellente. L'évaluation doit précisément permettre de mesurer l'efficacité d'une politique, son coût, ses résultats, ses effets réels sur les citoyens et, le cas échéant, de décider de la poursuivre, de la corriger ou de l'abandonner. Autrement dit : l'évaluation est censée être le radar de la dépense publique. Mais à l'heure où ce gouvernement arrive au terme de son mandat, une question naïve, presque enfantine, mérite d'être posée :

Qu'a-t-il évalué ? Pendant cinq ans, force est de constater que les Marocains ont vu défiler les grandes annonces, les faux-semblant et les grands projets. Mais point de tableau de bord, point. Résultat : le citoyen a fini par établir le sien : son portefeuille. Et sur celui-là, pas besoin d'indicateurs compliqués : la vie chère au-delà du supportable affichait des performances dont il se serait volontiers passé.

Qu'est-ce qui a fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Combien cela a coûté ? Qu'est-ce qui a été corrigé ? Quelles dépenses ont été supprimées ? Voilà

« Dépenser moins et mieux » : la promesse qui coûte cher

AHMED ZOUBAÏR

les questions auxquelles une politique sérieuse d'évaluation est censée répondre. Le véritable enjeu est là. Une politique publique inefficace doit être corrigée. Une dépense inutile doit être supprimée. Un programme qui atteint ses objectifs doit être renforcé. Une administration qui obtient de mauvais résultats doit être réorganisée. Sinon, à quoi sert l'évaluation ?

Le paradoxe devient alors particulièrement cruel : la lettre de cadrage du PLF 2027 demande précisément aux administrations davantage d'évaluation, d'indicateurs, de performance et de résultats.

Mais le gouvernement sortant aurait gagné en crédibilité s'il avait commencé par s'appliquer à lui-même cette règle vertueuse. On ne peut pas demander au citoyen de croire éternellement à la performance sur la foi de chiffres agrégés et de bilans institutionnels. La performance doit se voir. Se lire sur le quotidien des gens. Elle doit pouvoir être comparée, mesurée et débattue. Le paradoxe de cette lettre de cadrage est assez spectaculaire. On demande aux administrations de rationaliser le recours aux véhicules, les locations, les déplacements, les réceptions, les bâtiments, les recrutements et autres dépenses de fonctionnement... Mais avant de réclamer aux administrations de dépenser moins, il faudrait peut-être leur demander de répondre à cette question : Quelles dépenses ont réellement produit les résultats attendus ? vu que le meilleur moyen de réduire le gaspillage n'est pas nécessairement de couper à l'aveugle. Encore faudra-t-il savoir précisément ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. C'est finalement toute l'ironie de cette lettre de cadrage.

À quelques semaines des élections, le gouvernement sortant redécouvre les vertus de la rationalisation, de la performance et de l'évaluation.

Comme si le prochain gouvernement devait reprendre le flambeau d'une réforme que celui-ci n'aurait pas complètement achevée. Le prochain locataire de la Primature héritera donc de grands chantiers, d'engagements sociaux, d'une trajectoire budgétaire, de la préparation de 2030... Mais aussi d'une situation sociale difficile. Et, semble-t-il, du même vieux serpent de mer : dépenser moins et mieux. Après cinq années de gouvernement, le citoyen est en droit de demander autre chose qu'un nouveau catalogue de bonnes intentions.

Il veut savoir ce qui a marché. Ce qui n'a pas marché. Ce qui a coûté trop cher. Ce qui doit être abandonné. Et ce qui doit être poursuivi. Faute de quoi, année après année, les lettres de cadrage continueront de nous promettre de « dépenser moins et mieux », tandis que le citoyen, lui, continuera de payer plus... pour une efficacité publique qui reste à démontrer. ●

PLF 2027 Un Le dernier budget d'Akhannouch avant le verdict des urnes

À quelques semaines des législatives, le chef du gouvernement fixe le cap du prochain exercice : moins de train de vie administratif, plus d'investissement, poursuite de l'État social et accélération des grands chantiers.



Le chef du gouvernement sortant au Parlement.



Le Maigret du CANARD



La lettre de cadrage adressée début août aux départements ministériels par Aziz Akhannouch intervient à quelques semaines des élections législatives du 23 septembre. Le hasard du calendrier lui donne une portée particulière : ce budget sera largement préparé par l'actuel gouvernement, mais son exécution appartiendra en partie à la prochaine majorité.

D'où cette question, presque inévitable : Akhannouch est-il en train de préparer son dernier budget comme chef du gouvernement ?

La réponse appartient naturellement aux électeurs. Mais le contenu de la lettre de cadrage donne déjà quelques indications sur la manière dont le chef du gouvernement sortant entend terminer son mandat : laisser derrière lui une trajectoire, des chantiers engagés et un cadre budgétaire suffisamment verrouillé pour que l'alternance politique ne signifie pas rupture économique.

La lettre de cadrage n'est pas une simple circulaire technique. La première partie du document revient longuement sur les principales réalisations de la période écoulée : État social, infrastructures, industrie, santé, éducation, tourisme, investissement, transition énergétique, développement territorial et rayonnement international.

Avant même de parler de postes budgétaires, de dépenses de fonctionnement ou de plafonds d'investissement, le document dresse un bilan politique.

Comme si le gouvernement voulait rappeler que le prochain budget ne partira pas d'une page blanche.

Le message est sans équivoque : les réformes engagées doivent se poursuivre, les grands projets doivent être achevés et la trajectoire nationale doit être maintenue. L'élection changera peut-être les hommes. Elle ne devrait pas, dans cette lecture, changer le cap.

C'est probablement l'un des enjeux politiques les plus intéressants de ce PLF 2027.

Le calendrier électoral donne au document une dimension presque testamentaire. Si le prochain gouvernement devait être conduit par une autre majorité, celle-ci trouverait sur sa table un budget déjà largement préparé, des arbitrages engagés et des programmes d'investissement programmés. Le PLF 2027 devient ainsi un instrument de continuité. Les grands chantiers ne sont pas conçus pour s'arrêter au soir des élections. Ils sont inscrits dans une temporalité beaucoup plus longue : infrastructures, eau, dessalement, santé, universités, ferroviaire, routes, ports, aéroports, équipements sportifs et préparation de la Coupe du monde 2030.

Akhannouch ne cherche donc pas seulement à terminer son mandat. Il tient aussi à inscrire son action dans la séquence qui vient.

La philosophie budgétaire annoncée est pourtant loin d'être expansionniste. Le gouvernement veut réduire progressivement le déficit à 3 % du PIB en 2027, contenir la dette publique autour de 65 % du PIB et poursuivre sa trajectoire descendante pour atteindre environ 63 % en 2029.

Dans le même temps, il table sur une croissance de 4,1 % en 2027, principalement soutenue par les activités non agricoles.

L'équation est ambitieuse : moins de dépenses improductives, mais davantage d'efficacité ; moins de train de vie administratif, mais toujours autant d'ambition pour l'investissement. C'est là toute la logique du texte. Il ne s'agit pas d'annoncer une cure d'austérité classique. Il s'agit plutôt de déplacer l'effort : resserrer le fonctionnement pour préserver l'investissement.

Le tour de vis est particulièrement visible sur les dépenses de personnel.

Les créations de postes budgétaires devront être strictement limitées et justifiées par des besoins réels, notamment ceux liés aux réformes prioritaires.

Le gouvernement mise davantage sur la formation, la montée en compétences et le redéploiement des effectifs.

La logique est claire : avant de recruter davantage, mieux utiliser les ressources humaines existantes.

Le même principe vaut pour le fonctionnement quotidien de l'administration. Véhicules, locations de bâtiments, déplacements, hébergement, réceptions, cérémonies, conférences, colloques, consommations d'eau et d'électricité : tout y passe. Le message envoyé aux administrations est particulièrement explicite : l'État doit lui aussi apprendre à réduire son train de vie.

Derrière cette liste presque triviale de dépenses à contrôler se profile une transformation plus profonde.

Pendant longtemps, la performance administrative a été largement associée à la capacité à obtenir des crédits supplémentaires, créer des postes ou lancer de nouveaux programmes. La lettre de cadrage tente d'inverser cette logique. Désormais, le ministère devra davantage démontrer ce qu'il fait avec les moyens dont il dispose. Le vocabulaire employé est révélateur : performance, indicateurs, évaluation, résultats, convergence, gouvernance, coordination, exécution. Le sujet n'est plus seulement le montant de la dépense. C'est son rendement.

L'investissement devient intouchable... mais sous conditions

C'est probablement le point le plus important du PLF 2027.

Le gouvernement entend maintenir une forte dynamique d'investissement public. Les grands projets liés aux infrastructures ferroviaires, routières, por-

tuaires et aéroportuaires, à l'eau et au dessalement, à la santé, aux universités et aux infrastructures sportives restent prioritaires.

Mais le temps des projets lancés sans regarder suffisamment leur capacité d'exécution semble révolu.

La lettre de cadrage pose une règle : la priorité doit aller aux projets réellement exécutables.

Les administrations devront démontrer leur capacité à mener les opérations à terme et éviter l'accumulation de crédits non consommés ou reportés.

Le gouvernement veut en finir avec les chantiers qui s'éternisent.

La lettre insiste fortement sur le niveau d'exécution budgétaire.

Il ne suffit plus d'inscrire un projet dans une loi de finances. Il faut disposer du foncier, des études, des financements, des autorisations et des capacités administratives permettant de le réaliser.

Les problèmes fonciers devront être traités plus rapidement.

Les contentieux devront être anticipés. Les subventions aux établissements publics devront être davantage conditionnées à l'avancement réel des projets.

C'est une manière de reconnaître implicitement que le problème budgétaire marocain n'est pas toujours celui du manque d'argent, mais parfois celui de la capacité à transformer rapidement l'argent public en réalisations.

La deuxième grande idée politique du document concerne les territoires. Régionalisation, déconcentration, développement territorial intégré, programmes territoriaux de nouvelle génération...

Le gouvernement veut corriger une faiblesse structurelle du modèle de développement marocain : les écarts persistants entre territoires.

Les zones rurales, montagneuses et oasiennes font ainsi l'objet d'une attention particulière.

L'objectif est de rapprocher l'investissement public des réalités locales. Mais le défi est considérable.

Car territorialiser ne signifie pas simplement transférer des crédits aux régions. Cela suppose de mieux coordonner les politiques publiques, de renforcer les capacités locales et d'éviter que les administrations travaillent chacune dans leur couloir. Et puis il y a 2030.

La Coupe du monde constitue désormais un puissant accélérateur de la politique d'investissement du Royaume.

Le ferroviaire, les routes, les aéroports, les infrastructures sportives, l'aménagement urbain, l'hôtellerie, le tourisme et les services sont concernés.

Mais le gouvernement devra répondre à une question essentielle : que restera-t-il de ces investissements après 2030 ? C'est ici que se joue la différence entre une politique événementielle et une politique de développement. Si les in-

frastructures permettent de désenclaver les territoires, d'améliorer la mobilité, de renforcer l'attractivité touristique et économique et d'améliorer durablement les services publics, alors 2030 aura été davantage qu'un rendez-vous sportif. Il aura été un accélérateur de transformation.

Le prochain gouvernement héritera d'une situation difficile. Quel que soit le résultat des élections du 23 septembre, le prochain gouvernement devra composer avec une équation budgétaire exigeante.

Il lui faudra financer l'État social, préserver le pouvoir d'achat largement mis à mal par la vie chère, soutenir l'investissement, répondre aux besoins en infrastructures, gérer la question de l'eau, accompagner la croissance, réduire les disparités territoriales et préparer les échéances internationales, tout en maintenant la dette et le déficit sur une trajectoire maîtrisée.

Le PLF 2027 tente précisément de construire cette équation.

Mais il pose aussi une question politique à la prochaine majorité : voudra-t-elle poursuivre le cap ou réorienter les priorités ?

Car modifier une politique budgétaire est toujours possible. Mais lorsqu'une série de grands projets est engagée, que des conventions sont signées et que des investissements structurants sont programmés, la marge de rupture se réduit. Après cinq années de gouvernement, Aziz Akhannouch veut pouvoir présenter une transformation qui ne se mesure pas uniquement à travers des annonces ou des crédits mobilisés, mais à travers des réalisations.

Son bilan sera évidemment jugé sur les résultats sociaux et économiques, sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la santé, l'éducation et la capacité de l'État social à répondre aux attentes des citoyens.

Mais il le sera aussi sur la capacité du Maroc à tenir simultanément plusieurs promesses : investir davantage, moderniser plus vite et maîtriser ses équilibres financiers.

Le PLF 2027 constitue, de ce point de vue, une dernière occasion de donner une cohérence d'ensemble à cette trajectoire.

L'exécutif joue donc sur deux tableaux. D'un côté, la rigueur : limitation des recrutements, rationalisation du fonctionnement, contrôle des dépenses et réduction du déficit. De l'autre, l'ambition : investissement, infrastructures, État social, territoires et préparation de 2030.

Tout l'enjeu consiste à démontrer que les deux ne sont pas contradictoires.

Le pari d'Akhannouch est finalement simple : laisser un État qui investit beaucoup, mais qui veut apprendre à dépenser mieux. Reste maintenant le verdict politique du 23 septembre. ●



Le Maigret du CANARD



Deux enfants. Un jugement exécuté. Un avion prêt à décoller. Puis, en quelques minutes, retour à la case départ. Chronique d'un déchirement familial...

AHMED ZOUBAÏR

Le 16 septembre prochain, la Cour d'appel de Nairobi examinera une affaire emblématique des enlèvements parentaux internationaux et de leurs conséquences humaines. Au cœur de cette procédure : deux jeunes enfants, un garçon et une fille, de 6 ans et 3 ans, de nationalités marocaine, britannique et kenyane, déplacés il y a un an de leur résidence habituelle au Maroc où ils étaient bien intégrés vers le Kenya.

Le 18 juin 2026, après plusieurs mois de procédure, la Children's Court de Nairobi (première instance) rend un jugement sans ambiguïté en reconnaissant le caractère illicite du déplacement des deux enfants et en ordonnant leur retour immédiat au Maroc, estimant que cette mesure était dans l'intérêt des gamins (lire résumé du jugement en encadré)

En exécution de cette décision, le père récupère immédiatement ses deux enfants. Quelques heures plus tard, il accomplit toutes les formalités de départ à l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi. Les enfants et leur papa sont enregistrés sur le vol à destination de Casablanca et les cartes d'embarquement délivrées. C'est à ce moment précis que survient un épisode inattendu et particulièrement troublant. Alors que la famille s'apprête à embarquer, le père est interpellé non par la Police aux frontières, mais par de simples agents qui le conduisent dans un commissariat avec les deux enfants. Ces derniers lui sont ensuite retirés avant d'être remis à leur mère, alors même qu'une décision judiciaire ordonnant leur retour venait d'être rendue en faveur du père ! Les circonstances exactes de cette intervention ainsi que ses fondements juridiques continuent de susciter de nombreuses interrogations.

En tout cas, le lendemain, le 19 juin 2026, la Haute Cour de Nairobi déclare urgente la requête introduite par



La Nairobi Children's Court au Kenya qui a statué sur l'affaire en première instance.

Deux enfants marocains retenus à Nairobi

Le combat d'un père devant la justice kényane

la mère et ordonne un sursis provisoire à l'exécution du jugement de première instance. Cette ordonnance, adoptée dans l'attente d'un débat contradictoire entre les parties, ne remet toutefois pas en cause les constatations effectuées par le premier juge sur le caractère illicite du déplacement des enfants. Elle suspend uniquement, à titre provisoire, l'exécution du retour ordonné, tout en fixant un calendrier de procédure pour permettre aux parties de déposer leurs observations écrites.

Depuis lors, près d'une année s'est écoulée. Durant cette période, le père, installé au Maroc, n'a de cesse de multiplier les démarches judiciaires et les déplacements au Kenya afin de maintenir le lien avec ses enfants. Malgré ces efforts, il s'est régulièrement heurté à des obstacles l'empêchant d'exercer pleinement ses droits parentaux. Les échanges en visioconférence demeurent rares, limités et, lorsqu'ils

ont lieu, se déroulent sous le contrôle de la mère, voire sont interrompus de manière unilatérale. Cette séparation prolongée produit également des conséquences préoccupantes sur le plan éducatif et sanitaire. Le père est totalement écarté des décisions essentielles concernant la scolarisation, le suivi médical et les choix relatifs à la santé de ses enfants. Une mise en demeure adressée par son conseil afin d'obtenir le respect du principe de coparentalité est demeurée sans réponse. Au Maroc, cette situation continue de susciter une profonde émotion au sein de la famille, des proches et des amis des enfants, qui attendent depuis un an l'exécution effective d'une décision judiciaire ayant reconnu l'irrégularité de leur déplacement.

Les autorités marocaines, justice et Affaires étrangères, suivent également ce dossier avec une attention particulière. Les ministères concernés ont engagé les démarches consulaires

nécessaires auprès de l'Ambassade du Maroc à Nairobi afin d'assurer un suivi étroit de ce dossier délicat. L'audience du 16 septembre revêt une importance majeure. Elle devra permettre à la Cour d'appel de se prononcer sur le maintien ou non du sursis provisoire qui, depuis plus d'un an, empêche l'exécution d'un jugement clair ayant ordonné le retour des deux enfants au Maroc. Au-delà d'un simple contentieux familial, cette affaire soulève des questions fondamentales relatives au respect des décisions de justice, à la protection des droits des enfants et à la lutte contre les déplacements internationaux illicites de mineurs.

Pour le père, sa famille et tous ceux qui suivent ce dossier depuis un an, l'espoir demeure que cette audience permette enfin de mettre un terme à une situation de souffrance et d'incertitude extrêmes, humainement insoutenable et juridiquement exceptionnelle. ►



Résumé du jugement de première instance

“ Cette affaire oppose une mère kényane à un père marocain concernant la garde de leurs deux enfants, nés en 2020 et 2023, qui possèdent les nationalités kényane, marocaine et britannique. Les époux vivaient ensemble au Maroc depuis plusieurs années. En août 2025, la mère est partie au Kenya avec les enfants pour ce qui avait été présenté comme des vacances de trois semaines. Une fois arrivée au Kenya, elle a informé le père qu'elle ne reviendrait pas au Maroc et qu'elle souhaitait s'y installer définitivement avec les enfants. Le père soutient qu'il n'avait jamais donné son accord à cette relocalisation définitive, mais seulement au voyage de vacances.

Les demandes des parties

La mère demandait notamment:

la garde physique des enfants ; l'autorité parentale conjointe; une pension alimentaire mensuelle ; la prise en charge intégrale des frais de scolarité, médicaux et des dépenses des enfants par le père. Le père demandait quant à lui: que le tribunal reconnaisse que le déplacement des enfants vers le Kenya était illégal car réalisé sans son consentement ; que les enfants retournent vivre au Maroc, leur résidence habituelle; que l'autorité parentale demeure conjointe.

Les principaux constats du tribunal :
Le tribunal relève plusieurs éléments importants : Les enfants vivaient au Maroc depuis 2020 et y avaient leurs repères, leur école et leur environnement familial. Le père avait effectivement autorisé le voyage vers le Kenya, mais uniquement pour une période de vacances de trois semaines. Les échanges WhatsApp montrent que la mère envisageait depuis longtemps de quitter définitivement le Maroc et que cette décision avait été prise unilatéralement. Le tribunal estime qu'aucune preuve ne démontre que le père avait accepté cette installation permanente au Kenya. En conséquence, le juge considère que le transfert définitif des enfants au Kenya a été effectué sans le consentement du père. Sur les capacités parentales

Le tribunal estime que : le père est un parent très impliqué dans l'éducation et la vie quotidienne des enfants; aucune preuve sérieuse n'établit que la mère serait une mauvaise mère ; les deux parents sont aptes à exercer leurs responsabilités parentales. Le juge rappelle que le droit kényan ne privilégie plus automatiquement la mère pour les jeunes enfants : le seul critère déterminant est l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pourquoi le juge est critique envers la mère
Le jugement souligne plusieurs points :

la mère n'a pas démontré que son projet d'installation au Kenya reposait sur une situation professionnelle stable ; ses déclarations concernant son emploi apparaissent contradictoires ; les enfants dépendaient financièrement de leur grand-père maternel pour leur scolarité ; les frais scolaires au Kenya sont supérieurs à ceux du Maroc ; les enfants bénéficiaient auparavant d'une situation stable au Maroc. Le juge conclut que les motivations de la relocalisation ne sont pas suffisamment crédibles ni convaincantes.

L'intérêt des enfants
Le tribunal relève également que : les enfants ont déclaré aimer leurs deux parents ainsi que le Kenya et le Maroc ; les dessins réalisés par l'aîné témoignent d'un attachement fort à son père et à son environnement au Maroc ; la mère a parfois limité les communications entre le père et les enfants, ce qui a compliqué le maintien de leur relation.

Orientation du jugement
À ce stade du jugement, le tribunal conclut notamment que : l'autorité parentale doit être conjointe entre les deux parents; le Maroc demeure la résidence habituelle des enfants ; leur transfert au Kenya a été réalisé sans le consentement du père et ne répond pas aux critères justifiant une relocalisation permanente”. ▶





Le Maigret du CANARD



Manœuvres autour de la FIFA Qui a peur de Gianni Infantino ?

L'abandon du très controversé projet de la FIFA visant à ouvrir son activité commerciale à des investisseurs extérieurs, notamment américains proches de Donald Trump, n'aura finalement pas suffi à désamorcer la crise.

AHMED ZOUBAÏR

Loi de considérer ce spectaculaire rétro-pédalage comme une victoire suffisante, l'UEFA maintient la pression et refuse tout retour à la normale. Plus qu'un désaccord ponctuel, c'est une véritable crise de confiance qui oppose les deux principales puissances du football mondial.

Jeudi 6 août, l'instance européenne a confirmé qu'elle ne reviendrait pas sur sa menace de boycotter les compétitions organisées par la FIFA, y compris les Coupes du monde, tant que les conditions qu'elle juge indispensables ne seront pas réunies.

Pour l'UEFA, le retrait du projet controversé ne constitue qu'un premier pas. La véritable question est ailleurs : comment garantir qu'une telle initiative, perçue comme une remise en cause de l'essence même du football, ne puisse jamais refaire de nouveau surface ? « Les fédérations membres de l'UEFA ont été très claires sur les conditions liées à leur non-participation aux compétitions de la FIFA », rappelle l'organisation, estimant que ces garanties n'ont toujours pas été apportées.

En filigrane, le message est sans équivoque : ce n'est pas seulement le projet qui est contesté, mais la gouvernance de Gianni Infantino elle-même. L'UEFA affirme sans détour avoir « perdu confiance dans la présidence de Gianni Infantino », signe que le différend dépasse la simple divergence stratégique pour se transformer en crise institutionnelle.

La veille pourtant, réunie à Rabat, la direction de la FIFA avait tenté d'éteindre l'incendie. Reconnaisant des « erreurs » dans la gestion de ce dossier, elle avait présenté ses excuses et annoncé l'abandon définitif du projet. Dans le même communiqué, elle réaffirmait toutefois son « plein soutien » à son président, rappelant qu'il demeure le seul dirigeant élu par les 211 fédérations membres de la FIFA.

Un argument qui ne convainc guère l'UEFA qui dans une réponse particulièrement cinglante tacle cette démonstration de soutien, estimant que l'union autour de Infantino émane essentiellement de collaborateurs dont « les carrières dépendent des faveurs du président de la FIFA » !

Ce propos, à rebours du langage diplomatique, est une véritable attaque frontale contre Gianni Infantino. L'UEFA ne se contente pas de contester le communiqué de soutien publié par la FIFA : elle le piétine avec une rare virulence. Une charge inhabituelle dans



Gianni Infantino semble avoir perdu la confiance de l'UEFA.

les relations entre les grandes institutions sportives, qui en dit long sur l'ampleur de la rupture. Plus qu'un désaccord sur un projet, c'est la légitimité et le mode de gouvernance de Gianni Infantino qui sont ouvertement remis en cause par les dirigeants du football européen.

Cette confrontation révèle surtout une lutte d'influence bien plus profonde. Derrière le débat sur l'ouverture du capital commercial de la FIFA se joue en réalité une bataille pour le contrôle de la gouvernance du football mondial. D'un côté, une FIFA qui revendique sa légitimité universelle et son autonomie déci-

sionnelle. De l'autre, une UEFA qui entend défendre un modèle de gouvernance qu'elle considère plus respectueux des équilibres sportifs et institutionnels.

À quelques mois de l'élection présidentielle de mars 2027, pour laquelle Gianni Infantino est, à ce jour, le seul candidat déclaré – il ne le sera certainement pas pour longtemps – cette motion de défiance prend une dimension politique inédite. Le président de la FIFA semble solidement installé grâce au soutien d'une majorité des 211 associations nationales. Pourtant, son autorité est aujourd'hui frontalement contestée par l'organisation la plus influente du football mondial, qui regroupe les fédérations les plus puissantes sur les plans sportif, économique et médiatique. Une question coule de source : qui a réellement peur de Gianni Infantino ? Est-ce l'UEFA, inquiète de voir la FIFA concentrer toujours davantage de pouvoirs et redessiner les règles du football mondial ? Ou bien est-ce la FIFA qui redoute désormais l'émergence d'un front européen capable de remettre en cause son leadership ? Une chose est certaine : le retrait du projet inspiré par Trump n'a pas refermé la fracture. Il en a simplement révélé la profondeur.

Derrière l'attaque de l'UEFA se dessine une autre lecture de la crise. Au-delà du rejet du projet controversé, l'instance européenne semble vouloir peser sur le rapport de force en vue de la prochaine élection à la présidence de la FIFA. Son objectif est, semble-t-il, de fragiliser Gianni Infantino pour favoriser l'émergence d'un candidat plus en phase avec sa vision de la gouvernance du football mondial. Une chose est sûre : dans cette bataille institutionnelle féroce, la défense des principes cache mal la volonté d'influencer l'avenir de la plus puissante organisation sportive de la planète. L'UEFA sort pour le moment le carton jaune qui peut virer au rouge... »

Le Maroc apporte son soutien à Infantino

Alors que la crise de gouvernance qui secoue la FIFA prend une nouvelle dimension, le Maroc a choisi de réaffirmer publiquement son soutien à Gianni Infantino. La position marocaine s'inscrit dans une déclaration commune portée, le 13 août 2026, par six fédérations arabes, dont la Fédération royale marocaine de football (FRMF), présidée par Fouzi Lekjaa.

Aux côtés du Maroc, les fédérations d'Égypte, du Qatar, du Liban, du Soudan et de Mauritanie ont exprimé leur « plein soutien » et leur confiance dans le président de la FIFA. Les signataires ont notamment salué son action en faveur du développement du football mondial et de l'élargissement des opportunités offertes aux différentes régions du monde. La fronde a pris une dimension institutionnelle avec l'intervention de plusieurs grandes confédérations, notamment l'UEFA, la CONCACAF et l'AFC, qui ont demandé des comptes à Infantino et, dans certains cas, appelé à son départ. La crise révèle ainsi une fracture de plus en plus visible au sein du football mondial, entre les fédérations qui continuent de soutenir le président de la FIFA et celles qui contestent sa méthode de gouvernance. Dans ce paysage fragmenté, le soutien des six fédérations arabes n'est donc pas anodin. Il constitue un signal politique fort à l'approche de l'élection présidentielle de la FIFA prévue en mars 2027 à Rabat. Quatre des six signataires siègent par ailleurs au Conseil de la FIFA, ce qui donne à cette déclaration une portée institutionnelle particulière.

Pour le Maroc, cette proximité avec Infantino s'inscrit également dans une relation construite au fil des dernières années. Le Royaume, qui accueillera la prochaine élection présidentielle de la FIFA et coorganisera la Coupe du monde 2030 avec l'Espagne et le Portugal, occupe désormais une place centrale dans la géopolitique du football international. Le soutien exprimé par la FRMF intervient ainsi à un moment où chaque voix compte. Avec 211 associations membres, une majorité simple de 106 voix est nécessaire pour remporter l'élection lorsqu'il n'y a que deux candidats. La bataille pour la présidence de la FIFA se joue donc déjà en coulisses, bien avant le scrutin. À quelques mois de l'échéance, le football mondial entre donc dans une nouvelle phase de recomposition. Et le Maroc, désormais au cœur du calendrier institutionnel de la FIFA, vient de choisir clairement son camp : celui de Gianni Infantino. »



Le président de la FRMF Fouzi Lekjaa avec Gianni Infantino.



Le Maigret du CANARD



Des champs aux étals La pastèque est-elle suffisamment contrôlée ?

JAMIL MANAR

Chaque été, elle est la vedette incontestée des marchés, des grandes surfaces et des vendeurs ambulants. Rafraîchissante, peu calorique et appréciée des petits comme des grands, la pastèque, cultivée principalement dans la région de Zagora au sud du Maroc, est l'un des symboles de la saison estivale. Mais cette année, un doute s'est installé dans l'esprit de nombreux consommateurs marocains. Sur les réseaux sociaux comme dans certains cabinets médicaux, des témoignages font état de réactions cutanées apparues après la consommation de pastèque : éruptions, boutons rouges, démangeaisons ou irritations, mais aussi diarrhées et vomissements, aussi bien chez des adultes que chez des enfants.

À ce stade, aucun lien de causalité n'a été établi entre ces manifestations cutanées et la consommation de pastèque. Plusieurs causes



La confiance ne se cultive pas sans contrôles.

peuvent être en jeu, notamment une allergie alimentaire, une contamination microbiologique, une réaction à un traitement phytosanitaire ou encore une coïncidence. Il appartient aux autorités sanitaires et aux spécialistes d'en déterminer l'origine.

Cette situation n'en soulève pas moins une question de fond : celle du contrôle des fruits et légumes mis sur le marché, particulière-

ment pendant l'été, période où la consommation explose et où les volumes commercialisés sont considérables.

L'agriculture moderne recourt, dans certaines cultures, à des produits phytosanitaires destinés à protéger les récoltes contre les maladies et les ravageurs. Leur utilisation est strictement encadrée par la réglementation, qui fixe notamment des délais avant récolte et des limites maximales de résidus autorisées.

Le problème apparaît lorsque ces règles ne sont pas respectées ou lorsque des produits interdits sont utilisés. Des résidus excessifs peuvent alors se retrouver sur ou dans les fruits, exposant les consommateurs à des risques potentiels, notamment chez les jeunes enfants, dont l'organisme est plus sensible.

Sans conclure que les cas rapportés au cours de cette saison soient dus à un excès de pesticides, cette polémique rappelle l'importance d'un dispositif de surveillance rigoureux. Faut-il renforcer les contrôles avant la commercialisation ?

La question mérite d'être posée. Ne faudrait-il pas systématiser davantage les contrôles par échantillonnage directement à la sortie

des exploitations agricoles, avant que les cargaisons n'alimentent les marchés de gros, les commerces informels et les vendeurs ambulants ?

Un contrôle aléatoire, mais fréquent, des productions permettrait de vérifier le respect des limites réglementaires en matière de résidus de pesticides, tout en renforçant la confiance des consommateurs.

Au-delà de la pastèque, l'ensemble des fruits de saison — melons, raisins, pêches, nectarines, abricots ou encore figues — gagneraient à faire l'objet d'une surveillance régulière durant les pics de production.

La sécurité alimentaire est un enjeu majeur de santé publique. Lorsqu'un fruit aussi populaire que la pastèque devient l'objet de rumeurs ou de suspicions, c'est toute une filière qui peut être fragilisée.

Les producteurs respectueux des bonnes pratiques sont les premiers à pâtir d'un climat de méfiance généralisée. C'est pourquoi la transparence est essentielle. Informer rapidement le public, publier les résultats des contrôles et communiquer sur les éventuelles non-conformités constituent les meilleurs remparts contre les rumeurs et les fausses informations.

Prévenir plutôt que subir

L'affaire de la pastèque, qu'elle débouche ou non sur la confirmation d'un problème sanitaire, rappelle que la salubrité des aliments ne peut reposer uniquement sur la confiance. Elle exige des contrôles réguliers, des analyses indépendantes et une traçabilité irréprochable. On en est loin...

Et, en attendant, ce sont les consommateurs qui servent de cobayes à leur corps défendant, avec tous les risques que cela comporte pour leur santé... ▮





Le Maigret du CANARD



Ville Verte

L'URGENCE D'AGIR

Cambriolages, agressions, circulation anarchique, véhicules non conformes et incivilités répétées: à la Ville Verte, les habitants alertent sur une dégradation du climat de sécurité et appellent à une réaction plus ferme des autorités.



Un sentiment d'insécurité commence à gagner les habitants.

RACHID WAHBI

Longtemps associée à un certain art de vivre résidentiel, à la tranquillité et à la qualité de son environnement, la Ville Verte est aujourd'hui confrontée à une accumulation de problèmes qui alimentent un sentiment d'insécurité grandissant parmi les habitants. Cambriolages organisés, vols à la sauvette, agressions, circulation de véhicules sans plaques ou manifestation non conformes, conduite dangereuse : les témoignages et les préoccupations se multiplient. Pris séparément, ces faits peuvent relever de problématiques différentes. Mis bout à bout, ils dessinent toutefois le même constat : le sentiment que l'espace public échappe progressivement aux règles qui devraient en garantir la sécurité et la tranquillité. Face à cette situation inquiétante, les habitants réclament une réponse plus visible et plus réactive des autorités. La présence des gendarmes dans les principaux points de passage, notamment aux carrefours et

aux abords des zones résidentielles, est de nature à contribuer à renforcer la prévention et restaurer le sentiment de sécurité qui commence à faiblir. La demande des résidents ne porte pas uniquement sur la lutte contre la criminalité. Elle concerne également le respect du code de la route et des règles élémentaires de vie en communauté. Demi-tours effectués directement sur la chaussée pour éviter les ronds-points, conduite à vive allure, stationnements gênants, véhicules dépourvus de plaques d'immatriculation ou motos circulant dans des conditions dangereuses : l'incivilité routière semble être devenue une composante du quotidien. Le comportement des livreurs à deux-roues ajoute à cette anarchie. Certaines pratiques, notamment l'utilisation du téléphone pendant la conduite, sont perçues comme particulièrement dangereuses. Le sujet appelle évidemment une réponse qui ne stigmatise aucune profession, mais qui rappelle une règle simple : sur la route, les mêmes obligations doivent s'appliquer à tous. Au-delà des infractions routières,

c'est plus largement la question de l'occupation et de l'usage de l'espace public qui est posée. Mendicité, regroupements suspects, comportements perturbant la tranquillité des riverains ou sentiment d'impunité de certains usagers nourrissent un sentiment de dérives multiformes. Pour les habitants, le problème ne consiste pas à réclamer une ville sous contrôle permanent. Il s'agit de retrouver une présence sécuritaire suffisamment visible pour prévenir les débordements et rappeler que les règles existent et doivent être respectées par tous. Une ville résidentielle ne peut préserver son attractivité si les habitants ont le sentiment que la puissance du véhicule, le statut social ou le laxisme des autorités permettent de s'affranchir des règles communes.

Préserver un modèle résidentiel

L'enjeu dépasse donc largement la seule question sécuritaire. Il touche directement à la qualité de vie et à l'attractivité de la Ville Verte. Les familles qui ont choisi de s'y ins-

taller ont investi dans un environnement censé offrir davantage de sérénité, de sécurité et de confort que d'autres secteurs urbains. Une dégradation continue de ces conditions pourrait mécaniquement affecter l'image de la Ville Verte et, à terme, son attractivité immobilière. D'où la nécessité d'une réponse globale : renforcement de la présence des forces de l'ordre, patrouilles régulières, contrôle des véhicules et des deux-roues, traitement rapide des signalements, meilleure vidéo-protection lorsque cela est possible et coordination avec les gestionnaires des résidences et les représentants des habitants. La Ville Verte n'a pas vocation à devenir un quartier cher où le prix du mètre carré ne garantirait plus ni tranquillité ni sécurité. Le message des habitants est finalement assez simple : ils ne demandent pas de privilèges, mais le respect des règles. Et surtout, ils attendent des autorités de prendre ces questions à bras-le-corps avant que les incivilités d'aujourd'hui ne deviennent les grands problèmes de sécurité de demain. ▀



Fête de la Jeunesse

LE PARI DE L'AVENIR

À l’occasion de la Fête de la Jeunesse, le Maroc célèbre une génération connectée, ambitieuse et impatiente de prendre son destin en main. Mais derrière l’énergie et les aspirations se dessine une question lancinante, ravivée par la tentative d’émigration collective vers Sebta fin juillet: comment donner à cette jeunesse suffisamment de raisons de croire en son avenir ici, plutôt que de le chercher sur l’autre rive ?



SALIHA TOUMI

La jeunesse et son épanouissement, une préoccupation royale.

La jeunesse marocaine vit aujourd’hui à la croisée de deux mondes. D’un côté, une génération hyperconnectée, ouverte sur le monde, familière des codes culturels internationaux et capable, grâce au numérique, de créer, d’entreprendre et de s’exprimer comme jamais auparavant. De l’autre, une réalité quotidienne encore marquée par le chômage, les inégalités territoriales, la précarité de certains parcours et le sentiment d’un accès inégal aux opportunités. Cette contradiction nourrit une tension nouvelle : une jeunesse qui a le monde dans son téléphone, mais qui ne trouve pas toujours sa place dans son propre environnement. Jamais une génération n’a été aussi exposée aux possibilités offertes ailleurs. Instagram, TikTok, YouTube et les plateformes numériques ne montrent plus seulement des contenus : ils donnent à voir des modes de vie, des carrières, des salaires, des mobilités et des horizons qui paraissent parfois à portée de main. Le jeune Marocain compare, observe, s’informe et mesure en permanence l’écart entre ce qu’il voit et ce qu’il peut réellement espérer chez lui. La tentative massive d’émigration vers Sebta, à la fin du mois de juillet, a brutalement donné une dimension concrète à cette aspiration. Derrière les images de jeunes prenant la direction de l’enclave espagnole, il ne faut voir ni une jeunesse uniformément désespérée ni un simple phénomène migratoire. Il faut aussi entendre le signal d’une génération qui, pour une partie d’entre elle, rêve d’autres rivages parce qu’elle doute de pouvoir construire ici l’avenir auquel elle aspire. Le rêve du départ n’est d’ailleurs pas nouveau. Ce qui change, c’est la puissance avec laquelle il est alimenté par l’ouverture numérique. L’étranger n’est plus une destination abstraite racontée par ceux qui sont partis. Il est quotidiennement visible sur les écrans. On y voit des jeunes de même âge travailler, voyager, étudier, consommer, entreprendre ou simplement vivre dans des environnements perçus comme plus prévisibles et plus rémunérateurs. Cette proximité virtuelle rend l’ailleurs presque familier et peut accentuer la frustration lorsque les perspectives locales paraissent étroites. Pour autant, cette jeunesse ne se résume pas à son désir de partir. Elle est aussi une génération qui entreprend, crée, innove et cherche à prendre la parole. Dans les grandes villes comme dans les territoires plus éloignés, des jeunes développent des projets, investissent les réseaux sociaux, lancent des activités, créent des contenus, s’engagent dans des associations ou utilisent le numérique pour contourner les barrières traditionnelles. Le paradoxe est là : une jeunesse qui veut parfois quitter le pays est aussi une jeunesse qui veut profondément y réussir. Le désir d’émigration peut exprimer moins un rejet du Maroc qu’une quête de reconnaissance, de mobilité sociale et de dignité. Partir devient, pour certains, le moyen imaginé d’accélérer une trajectoire que le système local semble ralentir.

Cette impatience doit être prise au sérieux.

Le chômage des jeunes, notamment lorsqu’il se conjugue avec un niveau de qualification élevé, produit un sentiment particulièrement corrosif : celui d’avoir fait les efforts demandés sans obtenir la récompense promise. À cela s’ajoutent les disparités territoriales. Entre une métropole disposant d’universités, d’infrastructures culturelles, de clubs sportifs, de réseaux professionnels et une petite ville ou une zone rurale où les possibilités restent limitées, les chances de

construire son avenir ne sont pas les mêmes. Dans de nombreux territoires, l’école demeure encore le principal espace de socialisation. Les équipements culturels et sportifs restent insuffisants ou inégalement répartis. Or, un terrain de sport, une maison de jeunes, une bibliothèque, un espace culturel ou un lieu de formation ne sont pas de simples équipements publics. Ce sont des infrastructures d’avenir. Les jeunes femmes font face, elles aussi, à des obstacles spécifiques : contraintes de mobilité, difficultés d’accès à l’emploi, poids des normes sociales et manque d’opportunités adaptées. Pourtant, elles investissent de nouveaux espaces, de l’artisanat à l’entrepreneuriat numérique, de la création artistique à l’engagement associatif. Leur participation pleine et entière à la vie économique et sociale constitue l’un des grands enjeux de la transformation du pays. Parallèlement, le rapport aux institutions évolue. Une partie de la jeunesse se reconnaît peu dans les formes traditionnelles de participation politique. Les partis, les discours institutionnels mille fois ressassés ou les promesses mielleuses peinent à convaincre une génération habituée à l’immédiateté du numérique et à l’évaluation permanente des résultats. Elle demande du concret. Des emplois qui permettent de vivre dignement. Des formations qui débouchent réellement sur des métiers. Des territoires où l’on peut étudier, pratiquer un sport, accéder à la culture et entreprendre sans devoir systématiquement rejoindre une grande ville. Des transports qui rapprochent les régions. Des espaces où les initiatives peuvent émerger. Des institutions capables d’écouter avant de décider. La culture et le sport doivent, dans cette perspective, être considérés comme de véritables politiques de jeunesse. Un équipement culturel dans une petite ville peut faire émerger des artistes. Un club sportif peut révéler des talents et offrir un cadre collectif. Un espace numérique peut permettre à un jeune entrepreneur de travailler avec le monde entier depuis son territoire. Chaque opportunité créée localement est aussi une raison supplémentaire de rester, de construire et de croire en son avenir. La tentative de Sebta doit donc être regardée avec lucidité, sans caricature ni complaisance. Elle rappelle que les aspirations de la jeunesse ne se décrètent pas. Elles se mesurent à l’aune de ses possibilités réelles. Lorsqu’un jeune regarde vers l’autre rive, il ne regarde pas seulement une frontière géographique : il regarde une promesse. La réponse ne peut être de lui demander simplement de ne pas partir. Il faut lui donner suffisamment de raisons de rester. Cela passe par l’emploi, bien sûr, mais aussi par la confiance, la mobilité sociale, l’accès à la culture, au sport, à la formation, à l’entrepreneuriat et à une véritable reconnaissance de sa capacité à participer aux décisions qui concernent son avenir. La jeunesse marocaine n’est ni passive ni résignée. Elle est impatiente, connectée, exigeante et profondément consciente de ce qui se passe ailleurs. Elle porte en elle une formidable énergie de transformation. Mais cette énergie peut devenir moteur de développement ou alimenter la tentation du départ. Entre ici et ailleurs, entre l’attachement au pays et le rêve d’autres rivages, une génération cherche aujourd’hui sa place. L’enjeu du Maroc de demain est peut-être là : faire en sorte que le rêve d’ailleurs ne devienne pas, faute de perspectives ici, la seule manière de rêver grand. ●



Le Maigret **du CANARD**



***Rachid Essedik* « Les jeunes Marocains veulent s'affirmer, mais la société ne leur fait pas encore assez de place »**

Président du Centre Marocain pour la Citoyenneté (CMC), Rachid Essedik livre au Canard Libéré son regard sur les valeurs et aspirations de la jeunesse marocaine. Entre quête d'autonomie, besoin de reconnaissance et engagement souvent cantonné aux réseaux sociaux, il déplore le manque d'espaces et de relais capables de transformer ces dynamiques en véritable participation citoyenne.

Propos recueillis par **JAMIL MANAR**

D'après vous, quelles sont aujourd'hui les valeurs dominantes qui guident la jeunesse marocaine ? Ont-elles évolué ces dernières années ? Et dans quel sens ?

Rachid Essedik : Je pense que l'une des valeurs les plus marquantes chez les jeunes marocains, c'est l'affirmation de soi. Ils aspirent à plus d'autonomie, à faire leurs propres choix, à réussir par leurs propres moyens. Ce besoin de liberté individuelle et de reconnaissance personnelle est devenu très présent, notamment grâce à l'accès élargi à l'information, aux réseaux sociaux et à une ouverture sur le monde. L'individualisme, dans ce contexte, n'est pas un repli, mais souvent une manière pour les jeunes de se construire une identité propre, en dehors des cadres classiques.

Il est vrai aussi qu'une partie de cette jeunesse recherche des voies plus rapides pour atteindre ses objectifs. Cela ne veut pas dire qu'elle rejette l'effort, mais plutôt qu'elle est en quête d'efficacité et de résultats concrets. Ce pragmatisme s'explique par un environnement souvent marqué par des obstacles sociaux, économiques et institutionnels.

En parallèle, beaucoup de jeunes restent attachés à des valeurs de respect, de justice et de solidarité, même si ces valeurs s'expriment parfois différemment d'une génération à l'autre. On voit émerger des engagements locaux, culturels ou associatifs qui montrent que l'individualisme peut coexister



Rachid Essedik, président du Centre Marocain pour la Citoyenneté (CMC).

avec une volonté d'agir pour le bien commun.

Oui, les valeurs ont évolué vers plus d'autonomie et de liberté, mais avec des inégalités fortes à prendre en compte. Le vrai défi est d'aider chaque jeune à trouver sa place dans la société, quels que soient ses moyens de départ.

De nombreux jeunes semblent en quête de sens, de reconnaissance, parfois de repères. Quelles réponses la société marocaine leur offre-t-elle aujourd'hui pour canaliser leurs énergies et nourrir leur engagement citoyen ?

Cette quête de sens, de reconnaissance et de repères est bien réelle. Malheureusement, la société n'apporte pas toujours des réponses à la hauteur. Il existe certes des initiatives intéressantes — associatives, culturelles, ou participatives — mais elles restent limitées en portée et souvent inaccessibles à une majorité de jeunes.

Dans ce vide, les jeunes investissent les réseaux so-

ciaux comme espace d'expression. Ils y débattent, lancent des causes, interpellent les décideurs. C'est une forme d'engagement nouvelle, directe, mais qui reste souvent sans lien avec le terrain ou les politiques publiques. Résultat : beaucoup expriment leur opinion, mais ont le sentiment de ne pas être réellement entendus ou impliqués.

Pour répondre à cette attente, il faut bâtir un écosystème d'engagement plus souple, plus inclusif, et plus proche du terrain. Et cela suppose de valoriser les initiatives des jeunes, d'écouter leurs propositions, et de leur faire une vraie place dans la vie publique. C'est un chantier national.

Quel rôle joue, ou devrait jouer, le système éducatif marocain pour accompagner les jeunes dans la construction de leur identité citoyenne, dans un contexte social de plus en plus complexe ?

L'école reste l'un des rares espaces capables de tou-



Le Maigret du CANARD



cher tous les jeunes, sur tout le territoire. À ce titre, elle devrait être un véritable levier de formation citoyenne. Mais aujourd’hui, cette dimension est souvent reléguée au second plan, derrière les exigences scolaires et les examens.

Des efforts existent, bien sûr : clubs de citoyenneté, actions ponctuelles, enseignants engagés... Mais tout cela reste trop fragile et inégal. Il faut intégrer la citoyenneté dans la vie quotidienne des établissements, à travers des projets, des débats, des espaces d’expression. C’est ainsi qu’on apprend le respect, le dialogue, la différence. Dans un monde où les jeunes sont exposés à des discours parfois contradictoires et violents, l’école a un rôle clé pour leur donner des repères, cultiver leur esprit critique, et renforcer leur confiance dans les institutions.

On parle souvent d’un déficit d’encadrement des jeunes en dehors de l’école : famille, quartier, associations... À quel point ce manque de relais éducatifs contribue-t-il à une fragilisation des repères et à des comportements de rejet ou de violence ?

Oui, c’est un constat que nous faisons régulièrement. En dehors de l’école, beaucoup de jeunes ne bénéficient pas d’un encadrement régulier. Dans certaines familles, le lien éducatif est affaibli, voire inexistant — souvent par manque de temps, de moyens, ou de capacité à suivre les réalités actuelles.

Dans les quartiers, les associations ou espaces culturels sont souvent trop peu nombreux, ou mal dotés. Ce vide crée une vulnérabilité. Quand les jeunes n’ont pas de cadres bienveillants autour d’eux, ils se tournent vers d’autres sources d’influence : parfois positives, mais aussi parfois dangereuses — discours de haine, radicalité, isolement. Il est donc essentiel de revaloriser les acteurs de proximité, mais aussi d’utiliser intelligemment les réseaux sociaux comme levier éducatif. Ces plateformes font partie du quotidien des jeunes : il faut y être présents, avec des messages clairs, crédibles, et adaptés à leur langage.

On observe une montée préoccupante des propos hostiles envers les migrants subsahariens, notamment sur les réseaux sociaux. À votre avis, cela traduit-il une évolution inquiétante dans les valeurs portées aujourd’hui par une partie de la jeunesse marocaine ?

Ces discours hostiles sont effectivement préoccupants, mais ils ne signifient pas forcément que la jeunesse marocaine a perdu ses valeurs. Ils révèlent surtout un mal-être, un vide éducatif, et parfois une réaction défensive dans un contexte de tensions sociales et économiques. Certains jeunes, en difficulté, peuvent voir dans l’autre — en particulier le migrant — un rival ou un bouc émissaire. Mais cette perception est souvent construite sur des idées fausses. Le rôle des adultes, des éducateurs, et des médias est justement de déconstruire ces récits.

Les réseaux sociaux amplifient souvent les discours les plus extrêmes, au détriment des nombreuses expériences positives de cohabitation et de solidarité que l’on retrouve sur le terrain. Il est urgent de reconstruire une culture du respect et du dialogue, à travers l’école, les médias, les familles, les associations... et bien sûr les réseaux sociaux, où se forment aujourd’hui les représentations des jeunes.

Le système éducatif marocain prépare-t-il réellement les jeunes à vivre dans une société ouverte, marquée par la diversité culturelle ? Où se situent, selon vous, les principales lacunes ?

Et au-delà de l’école : quel rôle jouent — ou devraient jouer — les médias, les réseaux sociaux, les familles et les institutions religieuses dans la transmission des valeurs de tolérance et de respect de l’autre ?

Il y a clairement une prise de conscience progressive au sein de l’école marocaine de l’importance de former les jeunes à vivre dans une société diverse. On voit apparaître des programmes de sensibilisation aux droits humains, des clubs scolaires autour de la citoyenneté, et certaines initiatives d’ouverture à l’interculturel.

Mais ces efforts restent encore limités, inégaux, et souvent dépendants de la motivation personnelle de certains enseignants ou responsables.

Mais l’école ne peut pas porter cela seule. Les familles doivent transmettre des valeurs de respect dès le plus jeune âge.

Les médias doivent sortir des logiques de sensationnalisme et donner de la visibilité aux récits positifs de diversité.

Les réseaux sociaux doivent être investis avec intelligence et créativité. Et les institutions religieuses ont un rôle important à jouer dans la promotion de discours de paix, de fraternité et de vivre-ensemble. La transmission des valeurs de tolérance ne peut pas être un effort isolé : c’est une chaîne continue, qui va de la maison à l’école, en passant par la rue, la culture et l’écran. ●



À L’OCCASION DE LA FÊTE DE LA JEUNESSE, COMMÉMORANT LE 63^{ème} ANNIVERSAIRE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L’ASSISTE

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET L’ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA CIMR ONT L’INSIGNE HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VŒUX LES PLUS RESPECTUEUX ET LES PLUS DÉFÉRENTS AU GUIDE SUPRÊME DE LA NATION. PUISSE DIEU ACCORDER LONGUE VIE À SA MAJESTÉ LE ROI ET LE COMBLER EN LES PERSONNES DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIÈRE MOULAY EL HASSAN, DE SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA ET DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID, AINSI QUE DE TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.





Le Maigret du CANARD



Le prix de la guerre, la valeur de la paix

MOULOUD BENZADI*



Parmi les citations les plus marquantes attribuées à Walter Scott, romancier et poète écossais, figure celle-ci : « La guerre est le seul jeu dans lequel les deux camps perdent. » En une phrase, Scott exprime une vérité universelle qui dépasse les frontières et les idéologies: derrière toute victoire ou défaite se cache une réalité humaine commune, celle des pertes subies par les deux camps. Chaque guerre, qu'elle soit brève ou prolongée, limitée ou de grande ampleur, ciblée ou indiscriminée, met notre conscience morale à l'épreuve et laisse une empreinte sombre dans l'histoire de l'humanité. Lorsque les êtres humains font la guerre, seule la victoire semble compter. Pourtant, derrière chaque victoire se cachent des morts, des destructions et des blessures psychologiques qui ne disparaissent pas toujours avec le temps. Le coût de la guerre ne se mesure pas seulement en vies perdues, mais aussi en économies ravagées, en infrastructures détruites et en sociétés fracturées. Elle nourrit la peur, érode la confiance et fragilise la paix. Le conflit américano-iranien de 2026 l'illustre : malgré sa durée relativement courte, ses conséquences ont dépassé les frontières et pourraient laisser des séquelles durables.

Les guerres ont toujours un coût

Il n'existe pas de guerre sans prix à payer : toute guerre a un coût. La mort, le déplacement forcé, un conjoint endeuillé, un parent perdu ou un enfant devenu orphelin en sont les conséquences les plus visibles. Les cauchemars, les trau-



La guerre consume les ressources, dévore des vies, divise les nations et freine le progrès.

matismes et les pleurs silencieux d'innocents font également partie du prix de la guerre. La guerre entre les États-Unis et l'Iran a causé des milliers de morts, des déplacements massifs et d'importantes perturbations économiques au Moyen-Orient. Selon le New York Times, le conflit, commencé le 28 février 2026 et ayant duré un peu plus de quinze semaines, a fait environ 3 500 morts en Iran, ainsi que 26 morts en Israël et 13 parmi les militaires américains. Des milliers d'autres personnes ont été blessées. Au Liban, environ 3 700 décès ont également été recensés. Le long de la frontière israélo-libanaise, les hostilités ont contraint des communautés entières à fuir leurs foyers. Le conflit a aussi perturbé le commerce dans le détroit d'Ormuz. Les attaques et menaces sécuritaires ont accru les risques pour la navigation. Reuters a rapporté que plus de 20 000 marins se sont retrouvés bloqués à bord d'environ 2 000 navires dans le Golfe au plus fort de la crise. Le transport aérien a également été touché. Des compagnies régionales ont suspendu ou détourné certains vols, tandis que le secteur mondial a subi des coûts supplémentaires liés aux trajets plus longs, à la consommation accrue de carburant et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les conséquences économiques ont été considérables. La guerre a contribué à la hausse des prix

de l'énergie et du carburant, tandis que les perturbations dans le détroit d'Ormuz ont fait grimper les coûts du transport et le prix de nombreux biens et matières premières.

Le poids financier de l'armement moderne

Le coût des guerres modernes dépend non seulement de l'ampleur d'un conflit, mais aussi du prix des armes utilisées. Selon l'Atlantic Council, des drones valant environ 30 000 dollars peuvent nécessiter des interceptions coûtant jusqu'à 2 millions de dollars chacune. Le conflit américano-iranien l'a illustré. Les États-Unis ont largement utilisé des armes guidées de précision, notamment des missiles Tomahawk, estimés entre 2 et 2,6 millions de dollars l'unité, ainsi que des missiles JASSM, dont le prix se situe entre 1 et 2 millions de dollars. Les intercepteurs Patriot peuvent, quant à eux, atteindre 3 à 4 millions de dollars par tir. Le volume des armements employés a considérablement accru le coût du conflit. Selon des rapports de défense, des milliers de munitions guidées de précision ont été utilisées, dont plus de 1 000 missiles de croisière durant les premières phases de la guerre. Les analystes estiment qu'une part importante des dépenses militaires directes est liée à ces systèmes d'armes coûteux. Nombre de ces armements ne peuvent être remplacés rapidement. Selon

le système, leur production et la reconstitution des stocks peuvent nécessiter entre un et quatre ans. Utilisation de munitions avancées entraîne donc non seulement un coût immédiat, mais aussi un impact durable sur les capacités militaires. Le potentiel de développement de la paix Le coût de la guerre de 2026, estimé à 132 milliards de dollars pour les contribuables et consommateurs américains, est vertigineux. Mais qu'aurait-on pu accomplir avec une somme comparable investie dans la construction plutôt que dans la destruction ? À travers le Moyen-Orient, d'importantes infrastructures auraient pu voir le jour. Une autoroute reliant Téhéran à Beyrouth via Riyad et Haïfa, sur plus de 3 000 kilomètres, coûterait entre 9 et 10 milliards de dollars. Avec 132 milliards, ce corridor aurait pu être financé plus d'une douzaine de fois, reliant des villes et des économies entières. Des lignes ferroviaires auraient pu accompagner ces routes, favoriser les échanges et relier des marchés longtemps isolés. Au lieu de financer des munitions, ces ressources auraient pu servir à construire des ponts, des réseaux de métro, des tunnels et d'autres infrastructures utiles aux populations. Plutôt qu'une course aux armements, les nations auraient pu investir dans des ports, des centres commerciaux et des pôles économiques capables de stimuler le commerce et la prospérité. Avec 132 milliards de dollars, il aurait été possible de construire

environ treize grands aéroports internationaux ou près de soixante-cinq aéroports régionaux. Près de 400 grands complexes hôteliers auraient pu être édifiés, tandis qu'une cinquantaine d'usines de dessalement auraient pu fournir de l'eau potable à des millions de personnes. Investir dans des réseaux énergétiques modernes aurait permis d'apporter une électricité fiable aux régions isolées, de développer l'industrie et de créer des emplois. Les chaînes d'approvisionnement auraient ainsi été renforcées au lieu d'être perturbées.

Avancer ensemble vers un avenir meilleur

La guerre consume les ressources, dévore des vies, divise les nations et freine le progrès. La paix crée des liens, préserve les vies, rapproche les nations et favorise la prospérité. Pour réduire le risque de violence, il est essentiel d'encourager la coopération et l'interdépendance entre les nations, ainsi que les échanges humains au-delà des frontières. Ces liens peuvent renforcer la compréhension mutuelle et réduire les risques de confrontation. Les 132 milliards de dollars consacrés à la guerre auraient pu contribuer à financer une nouvelle ère de coopération régionale, transformant le Moyen-Orient d'un théâtre d'opérations militaires en un espace de paix, de stabilité et de prospérité partagée. Cette vision de la paix ne concerne pas seulement les États ou les économies. Elle touche aussi les relations humaines. Comme le rappelle une réflexion souvent citée: « La guerre ne tue pas seulement des êtres humains; elle tue aussi l'amour, la confiance et les relations. » Car si la guerre laisse derrière elle la mort et les catastrophes, la paix offre quelque chose de plus précieux : la possibilité de construire, de réparer et d'avancer ensemble vers un avenir meilleur. Pourtant, l'histoire montre que même après la destruction, les récits de triomphe persistent. Après chaque conflit, chacun revendique la victoire. Mais la réalité est souvent bien différente: il n'y a qu'un seul vainqueur, l'ego, et un seul véritable perdant, l'humanité. ▀

* Écrivain et traducteur - Royaume-Uni



Le Maigret du CANARD



Etna Volcan en éruption, ciel en panne

Des dizaines de milliers de voyageurs pris au piège, plus d'un millier de vols annulés ou perturbés et un aéroport paralysé en pleine saison estivale : l'éruption de l'Etna en Sicile rappelle brutalement la vulnérabilité du transport aérien face aux phénomènes volcaniques.

SALIHA TOUMI

La semaine est particulièrement difficile pour le transport aérien européen. Alors que l'Europe traverse l'un des pics de fréquentation de l'année, c'est en Sicile que se concentre une grande partie des perturbations. Depuis plusieurs jours, l'activité de l'Etna, l'un des volcans les plus actifs d'Europe, perturbe profondément le trafic aérien autour de Catane et désorganise les déplacements de dizaines de milliers de voyageurs dont des Marocains. Situé à une trentaine de kilomètres de l'aéroport international de Catane, le volcan constitue une menace particulière pour l'aviation en raison des cendres projetées dans l'atmosphère. Invisibles à grande distance et particulièrement dangereuses pour les avions, celles-ci peuvent contraindre les autorités à interrompre les opérations dès lors que les conditions météorologiques et les trajectoires de dispersion rendent les vols risqués. Les premières perturbations liées aux cendres ont commencé le 7 août. Après une accalmie, la situation s'est de nouveau fortement dégradée à partir du lundi 10 août, entraînant une succession d'annulations, de reports et de déroutements. Vendredi 14 août, l'exploitant de l'aéroport de Catane avait annoncé que l'aérogare resterait fermée jusqu'au matin du 15 août, tout en laissant ouverte la possibilité d'une prolongation des perturbations.

Un cauchemar en plein Ferragosto

Le calendrier ne pouvait guère être plus défavorable. La crise intervient au moment où l'Italie entre dans la période la plus intense de sa saison touristique. Le Ferragosto, célébré le 15 août, constitue traditionnellement l'un des grands rendez-vous de l'été italien. Des millions d'Italiens



Les premières perturbations liées aux cendres ont commencé le 7 août.

prennent la route ou l'avion pour rejoindre les stations balnéaires, les îles et les destinations touristiques. En Sicile, cette période correspond également à un pic d'activité pour les infrastructures de transport. La paralysie de l'aéroport de Catane provoque donc un effet domino : voyageurs contraints de modifier leur itinéraire, vols transférés vers d'autres plateformes, correspondances manquées, files d'attente et recherche parfois désespérée d'alternatives. Pour les compagnies aériennes comme pour les passagers, la difficulté est d'autant plus grande que la situation peut évoluer très rapidement. Une amélioration de la dispersion des cendres peut permettre une reprise partielle du trafic, tandis qu'une nouvelle émission volcanique peut, au contraire, entraîner de nouvelles restrictions. Le problème ne réside

pas uniquement dans la visibilité. Les cendres volcaniques constituent un véritable danger pour les moteurs d'avion. Aspirées par les réacteurs, elles peuvent fondre à très haute température puis se déposer sur certains composants, perturber leur fonctionnement et, dans les situations les plus graves, provoquer une perte de poussée. Elles peuvent également réduire la visibilité, contaminer certains systèmes de l'appareil et provoquer une abrasion des surfaces exposées. Pour l'aviation commerciale, le principe de précaution est donc incontournable : lorsqu'un nuage de cendres se trouve sur ou à proximité des trajectoires aériennes, les autorités et les compagnies doivent adapter ou suspendre les opérations. L'Europe se souvient encore du précédent spectaculaire de 2010, lorsque

l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull avait projeté un immense nuage de cendres dans l'atmosphère. Le trafic aérien européen avait alors été profondément désorganisé pendant plusieurs jours. Près de 100 000 vols avaient été annulés et plus de 100 millions de passagers avaient été affectés à travers l'Europe et au-delà. La crise actuelle autour de l'Etna est évidemment d'une autre dimension. Elle ne constitue pas un nouvel « épisode 2010 ». Mais elle rappelle une réalité fondamentale : dans une Europe où le transport aérien est devenu l'une des principales infrastructures de mobilité, un phénomène naturel concentré sur un territoire peut rapidement produire des effets économiques et logistiques bien au-delà de sa zone immédiate. Au-delà du désagrément pour les voyageurs, l'épisode sicilien met également en évidence la dépendance croissante des destinations touristiques à la connectivité aérienne. L'épisode rappelle aussi l'importance de disposer de solutions de repli efficaces. Ports, liaisons ferroviaires, routes, autres aéroports régionaux et capacités d'accueil doivent pouvoir absorber une partie du choc lorsqu'une infrastructure majeure est temporairement neutralisée. Car l'Etna n'a pas seulement interrompu des vols. Il a rappelé que le tourisme moderne repose sur une mécanique extrêmement sophistiquée, mais aussi particulièrement vulnérable. Quand l'un de ses rouages essentiels s'arrête, les effets se propagent à grande vitesse. Et, dans le ciel européen de ce mois d'août, c'est un volcan vieux de plusieurs centaines de milliers d'années qui vient de rappeler aux voyageurs et aux professionnels une vérité très contemporaine : la mobilité aérienne peut être puissante, rapide et mondialisée, mais elle reste soumise aux forces de la nature. ▀

Et BATATI ET BATATA



Enigma-
tiques

Avec
adresse

Volera

Bande sur
un écu

Entra-
vâmes

Fleurs

Vaga-
bonds

Mulâtre

Canal

Inter-
jection

Graverai

Musicien

Formi-
dables

Terme de
tennis

Parler

Colen-
nades

Réglerai

Loin des
Ch'tis

Divinité

Demeu-
reras

Poisson

Con-
vention

Précisé
plus haut

Gaz

Serpent

Combat

Monnaie

Pronom
personnel

Esquiva

Motif
celtique

Note

Enquêtes

Célé-
brations

Prépo-
sition

Prénom

Problème
de circulation

1 2 3 4 5 6 7 8 9

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

Horizontalement :

1 : Nom de l'un des acteurs principaux

2 : Lice

3 : Préposition

4 : Prénom de l'acteur jouant Jambier

5 : Commune suisse

6 : Regimba - Jambier entre dans cette catégorie de profiteurs

7 : Equipai des soldats

8 : Région d'Afrique

9 : Parcouru par un nerf

10 : Ecrivain - Pièce de liaison

11 : Reconduit

12 : Article - Ville grecque

Verticalement :

1 : Nom du personnage qui est artiste peintre

2 : Ville du Brésil

3 : Nom de l'épicier dans le film

4 : Plus âgées

5 : Métal pauvre - Prénom de la cafetière

6 : Cheval immortel de la mythologie - Article

7 : Métal alcalino-terreux - Nom de l'acteur qui joue Marcel Mar

8 : Bleu foncé - Rapidement

9 : Créées - Nom de l'acteur qui interprète l'épicier

Mots Mêlés

ELAEHC ONIPEUD
IATELER RACTAM
AMANGNERAHUEU
RPNIFELGERRRE
ERC DPLOBALBEI
SOHN LUS DUPOUL
SIOOI TENOHTQE
AEIRENATELFAR
CTSGEPERLANMG
STUACENIDRASN
AOSPRATN ILOCO
RLLDIEDNAMILC

MAQUEREAU

EPINOCHÉ

RASCASSE

CARRELET

LAMPROIE

DAURADE

GRONDIN

EGLEFIN

SARDINE

ANCHOIS

EPERLAN

LIMANDE

TURBOT

ROUGET

HARENG

CONGRE

FLETAN

MERLU

LOTTE

SPRAT

COLIN

LOUP

Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

	7				4	2		
			7				6	5
	8			2				9
				1		5		
4	3		8					
	2							1
						4		6
			6	5	3			
8	5				2	9		

A méditer



« Il y a des gens qui n'ont de leur fortune que la peur de la perdre. »

Antoine de Rivarol,
Maximes et pensées.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

8	4	3	1	6	7	5	2	9
7	6	1	5	2	9	8	4	3
2	5	9	8	4	3	7	6	1
4	7	5	6	3	1	9	8	2
3	8	6	7	9	2	1	5	4
9	1	2	4	5	8	3	7	6
5	2	8	9	1	6	4	3	7
1	3	7	2	8	4	6	9	5
6	9	4	3	7	5	2	1	8

Mots Mêlés

Mots fléchés

P	P	V	E	O					
H	A	V	A	N	A	I	S	E	S
R	E	C	E	N	S	E	R	A	
C	A	R	A	C	T	E	R	E	S
M	M	T	A	A	C				
V	E	I	N	A	R	D	T	B	
T	C	R	D	M	I	R			
P	R	U	S	S	E	A	L	I	
I	L	E	R	I	E	S			
E	Q	U	E	R	R	E	S		
T	U	R	A	I	L	S	U		
R	E	E	D	I	F	I	O	N	S
S	S	E	T	A	L	E	E		

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1						L	O	U	I
2						E			
3						O	P	E	
4						A		E	
5		A	C	H	B	A	C	H	I
6		U	E	O	N	T	A	S	
7		G		F	U	N	E	S	L
8		U	S	E	R	A	T	E	A
9		S	A	V	T	T	S		
10		T	P	I	E	R	R	E	
11		I	L	I	T	E			
12		N	E	E	T	A	B	E	T

Mots mêlés « vaisselle » :

Solution : CAFETIÈRE.

Et BATATI ET BATATA



Gaston Lavax

Un homme de Nouvelle-Zélande a été mis en examen pour avoir reçu en une journée jusqu'à 10 vaccins contre le Covid-19, un acte qualifié par les experts d'« incroyablement égoïste », « stupide et dangereux ». Les médias locaux ont rapporté, samedi 11 décembre dernier, que l'individu, dont l'identité n'a pas été révélée, était payé pour se faire vacciner au nom d'autres personnes. Le ministère de la Santé n'a pas révélé où les incidents ont eu lieu, mais a conseillé à l'homme de consulter un médecin. La vaccinologue de l'Université d'Auckland, Helen Petousis-Harris, a affirmé que les études ne couvraient pas des doses aussi excessives et qu'il était donc difficile de prévoir ce qui pourrait arriver à une personne ayant reçu 10 vaccins en une seule journée. Selon elle, il pourrait se sentir mal pendant un jour ou deux, car son corps développe une réponse immunitaire aux multiples vaccins. Le directeur de l'Institut Malaghan et professeur d'immunologie Graham Le Gros a estimé que ces actions étaient « stupides et dangereuses », quoiqu'il soit peu probable que l'homme meure à la suite de 10 piqûres. En Nouvelle-Zélande, les personnes n'ont pas à présenter de pièce d'identité pour recevoir le vaccin. ●

Palace de luxe pour chameaux

Un « hôtel » à 100 euros la nuit pour une clientèle très particulière : les chameaux ! En plein désert saoudien, un centre temporaire offre nuitées et services aux petits soins à des chameaux de compétition, un animal vénéré dans le riche royaume pétrolier du Golfe. À Rumah, à un peu plus d'une centaine de kilomètres au nord-est de la capitale Riad, le chameau d'Omaïr Al-Qahtani a eu droit durant deux semaines, au nettoyage, à la tonte, au chauffage ou encore à du lait chaud, au cœur d'une interminable étendue de sable rouge. Le centre a ouvert ses portes dans le cadre du très prestigieux festival de chameaux du roi Salmane Ben Abdelaziz Al-Saoud, de décembre à janvier, où des prix d'une valeur pouvant atteindre un total d'environ 60 millions d'euros sont remis lors de concours de beauté. « C'est très confortable. Mon chameau bénéficie de soins et d'un suivi médical régulier », raconte à l'AFP Omaïr al-Qahtani, un homme d'affaires de Riad âgé de 51 ans. Selon lui, ce séjour lui coûtera au total entre 140 000 et 190 000 euros. ●

Chien des neiges

Russ, un pitbull terrier au pelage noir, avait été porté disparu en août 2021, après avoir été séparé de son maître lors d'un gigantesque feu de forêt en Californie (États-Unis). Mais, comme l'a rapporté le journal américain The San Francisco Chronicle, mardi 11 janvier, il a finalement été retrouvé vivant sous 1,50 mètre de neige, en décembre dernier. Le « Caldor Fire », cet immense incendie qui a ravagé la Californie l'été dernier, avait obligé des dizaines de milliers de personnes à quitter précipitamment South Lake Tahoe. Parmi elles, Russ et son maître. Mais dans la panique, l'animal avait pris peur et s'était enfui sans que son propriétaire ne parvienne à le retrouver. Le 16 décembre, un chien a été repéré en pleine montagne par un skieur qui avait alors alerté la une association locale de protection des animaux. Après des heures de marche dans le froid et dans des conditions particulièrement difficiles, deux femmes bénévoles de l'association avaient finalement réussi à retrouver le chien, transi de froid dans la neige. Après l'avoir installé sur un traîneau de secours, les deux sauveteuses sont redescendues très prudemment et ont conduit l'animal chez un vétérinaire. ●



Rigolard



***Dans la rue une blonde croise** par hasard un couple d'amis qu'elle n'avait pas revu depuis plusieurs mois. Elle prend immédiatement des nouvelles du dernier-né de la famille. Il marche, maintenant, le petit trésor 7 demande-t-elle. La mère répond : Oh oui, depuis quatre mois déjà ! Et la blonde : Ben dites-moi, il doit être loin maintenant...

***Cinq blondes vont au casino.** La première met 25 centimes dans une machine. Mais rien ne se passe. La 2e fait de même. Rien ne se passe. La 3e, la même chose. Rien ne se passe. La 4e, la même chose, toujours rien. Mais quand la 5e et dernière blonde met 25 centimes, elle s'écrit : Youpi ! J'ai gagné un Pepsi.

***C'est un gars qui rentre dans un bar.** Tout de suite, il constate un groupe de joueurs de poker autour d'une table. Au fond de la salle parmi les loueurs, il y a un chien ! Le gars se tourne vers le barman et lui demande – Eh dites donc, le chien, il se débrouille bien ? Le barman répond – Pas vraiment non. À chaque fois qu'il a un bon jeu, il remue la queue.

***Un patron, fou de rage, fait irruption** dans le bureau de sa blonde secrétaire. – Vous n'entendez pas le téléphone? Cela fait cinq minutes qu'il sonne et vous ne décrochez pas ? – Oh non, répond tranquillement la blonde femme.

J'en ai eu assez de prendre les communications. Ce n'était jamais pour moi de toute façon.

***Deux escargots arpentent un joli chemin** par une belle journée d'hiver – Et si on allait cueillir des cerises propose l'un. Idiot ! dit l'autre : On est en plein hiver, ce n'est absolument pas la saison des cerises – Peut être, rétorque le premier, mais c'est sans compter le temps que l'on va mettre pour arriver au cerisier !

***Deux puces se retrouvent sur la tête d'Azur** sur un brave labrador Elles commencent à discuter – Qu'est-ce que tu as regardé hier soir à la télé ? La deuxième chienne ? – Non, Canal puce.

***Un fermier appelle au téléphone son voisin :**
– Allô ! répond une petite voix.
– Allô ! C'est Michel, qui est là ?
– C'est maxime dit la voix douce.
– Je peux parler à ton papa s'il te plaît ?
– Mon papa il est sous le tracteur.
– Ah ! et ta maman ?
– Ma maman elle est sous le tracteur.
– Bon et ton grand frère il est là ?
– Il est sous le tracteur.
– Alors ta grande sœur?
– Elle est sous le tracteur.
Le voisin, interloqué demande alors au petit :
– Et toi, tu es où, ça va ?
– Oui, ça va, j'étais sur le tracteur.

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerkouni
Contactez-nous au 0661177444



A VENDRE

Local à vendre bien situé

Superficie 250 m²

77 BD Ghandi Casablanca-Anfa

Contact :

06 81 80 13 07



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'yser - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma